



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES À PARIS

Exercice 2018

## Égalité entre les Parisiennes et les Parisiens, divers champs d'intervention

La loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, promulguée le 4 août 2014 prévoit la présentation par les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette loi intègre les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques de manière à la fois transversale et spécifique. De manière transversale, parce que l'égalité femmes-hommes recouvre tous les champs d'intervention des politiques publiques et de manière spécifique parce que les femmes rencontrent des difficultés particulières auxquelles il convient d'apporter des réponses adaptées.

L'action municipale s'inscrit dans cette approche d'ensemble, mêlant, sous l'impulsion d'Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains, à la fois une politique de l'égalité intégrée et des dispositifs spécifiques.

Depuis 2015, l'ensemble de ces politiques sont suivies par le Service Égalité, Intégration, Inclusion de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDTC – SEII). Cet engagement a été réaffirmé par la Maire de Paris dans sa communication sur l'égalité femmes-hommes en novembre 2018 (cf. annexe 2).

La Ville de Paris a candidaté à la double labellisation égalité et diversité en 2018. Cette démarche de labellisation, reposant sur de nombreux audits dans plusieurs Directions et services, s'est conclue, en juillet 2019, par les auditions de la délégation des représentant.es de la Ville devant les commissions de l'AFNOR. A l'issue de ces auditions, la Ville a reçu le double label « Alliance » qui distingue les politiques menées en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

La Ville de Paris a également initié de premières expérimentations en vue d'une budgétisation sensible au genre.

La Ville de Paris impulse une politique volontariste **en matière d'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes au sein de ses services : parité dans les nominations aux emplois fonctionnels, neutralité des fiches de poste, vigilance sur une représentation équilibrée femmes-hommes dans les promotions, lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, déploiement du télétravail, formation des encadrant.es aux enjeux de l'égalité professionnelle, formation des agent.es pour favoriser la mobilité professionnelle.

La Ville s'attache également à inciter ses fournisseurs au respect de l'égalité femmes-hommes, dans la poursuite des engagements en faveur d'une commande publique responsable. Ainsi en 2018, le pôle Achats responsables de la direction des finances et des achats (DFA) a centré sa réflexion sur une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la commande publique. Cette expérimentation a permis d'ouvrir des pistes de travail pour une plus forte intégration de cet enjeu dans les consultations de la DFA.

Elle mène, en coopération avec le secteur associatif et les partenaires institutionnels présents sur le territoire parisien, un travail spécifique pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes les plus vulnérables et promeut l'entrepreneuriat féminin solidaire et soutenable.

Depuis 2014, la Ville de Paris a développé et renforcé sa politique de **lutte contre les violences faites aux femmes** avec la création de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF), installé cette même année par la Maire de Paris. En 2018, l'OPVF a formé près de 700 professionnels de l'intervention sociale et coordonné nombre de mesures structurantes pour combattre les violences. Ces réponses ont été coconstruites avec des partenaires institutionnels (Parquet, Préfecture de Police...) et associatifs afin d'intensifier la protection des femmes victimes de violences, comme, par exemple, le « Téléphone grave danger » dispositif qui a permis, depuis son lancement, de protéger plus de 52 femmes ainsi que 121 enfants.

Acteur reconnu en ce domaine sur le territoire parisien, l'OPVF s'est vu confier la coordination de l'expérimentation de la mesure d'accompagnement protégé (MAP) et la mise en place d'un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes filles (15-25 ans) victimes de violences. En matière de sensibilisation, plus d'une centaine d'initiatives se sont tenues dans les arrondissements parisiens pour le 25 novembre 2018, dont la journée interprofessionnelle annuelle de l'OPVF. Cette journée, organisée chaque année, constitue un outil puissant de sensibilisation, de mobilisation et de dialogue partenarial avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes a eu pour thème central, en 2018, les violences faites aux jeunes femmes. La Ville a créé, en partenariat avec le Département de Seine Saint Denis et l'association « En avant toutes », un outil original, le violentomètre, pour aider les jeunes femmes à décrypter, dans leur relation de couple, la présence ou la menace de violences sexistes ou sexuelles.

Toutes les études menées sur les violences dans le couple démontrent en effet que les violences sont un continuum dont la prise de conscience est quelquefois tardive, tant il est difficile aux victimes de réagir à temps aux points de bascule, en l'absence de signaux d'alerte identifiés et conscientisés. Le violentomètre, règle graduée en couleurs (vert, orange et rouge) qui identifie, de façon simple et accessible aux plus jeunes, l'immense variété des situations relationnelles, peut

grandement y aider, en objectivant les signaux faibles de la possible survenance de violences, et en incitant donc les victimes à anticiper le danger et réagir au risque, en demandant de l'aide à temps.

La Ville a été distinguée par un Territoria d'argent en novembre 2019 pour la création de cet outil, et a reçu en novembre 2018, pour la seconde fois consécutive le prix Orange Day, décerné par ONU femmes en hommage à l'engagement et au volontarisme de la collectivité en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. On relèvera enfin, au titre du bilan de l'année en matière de violences, la poursuite des démarches pour l'ouverture de 3 nouveaux lieux d'hébergement pour les femmes victimes de violences, l'ouverture de la Halte de l'Hôtel de Ville pour les femmes en situation de rue, enfin la création, en partenariat avec l'Institut de victimologie de Paris, de 8 consultations en psycho-trauma, dédiées aux femmes victimes de violences, de viols et d'agressions sexuelles, ainsi qu'aux femmes migrantes et réfugiées.

**Parce que la prostitution est une violence absolue** faite aux femmes, la collectivité s'est engagée dans des actions en ce domaine qui relèvent de l'intervention de l'Etat. Paris, Ville capitale est particulièrement concernée par la prostitution. On estime entre 20 000 et 40 000 le nombre de personnes prostituées en France (selon l'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH) – 2010). 85% des prostitué.e.s sont des femmes. 93% des personnes prostituées sont de nationalité étrangère, soumises en très grande majorité, à des réseaux de prostitution.

Les actions d'accompagnement des personnes en situation de prostitution s'inscrivent dans le cadre de la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, loi qui reconnaît ces personnes comme des victimes. Ce texte abolit le délit de racolage, institue la pénalisation du client, et crée un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle. L'ensemble de ces actions relèvent certes de la compétence de l'État, mais la Ville de Paris a choisi d'intervenir activement sur ce champ, en finançant des projets spécifiques d'accompagnement des personnes prostituées et de prévention de la prostitution notamment en direction des jeunes, et en initiant des expérimentations, notamment un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de prostitution dans le Bois de Vincennes, ou le dispositif de mise à l'abri de femmes ayant dénoncé leur proxénète. Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes : mise à l'abri et création de parcours de sortie de la prostitution, notamment par l'insertion professionnelle, l'aide à l'hébergement et par un accompagnement social global

La démarche déjà engagée de **reconquête de l'espace public** par les Parisiennes a été poursuivie et renforcée.

En 2018, plusieurs expérimentations ont été mises en œuvre sur le domaine public parisien pour favoriser une réappropriation de l'espace public par les femmes, renforcer leur droit fondamental à circuler partout et à toute heure et permettre une réelle co-construction de l'aménagement de l'espace public. De grands travaux ont été lancés tels que la rénovation des 7 grandes places, les travaux de la porte de Montreuil, l'inauguration de nouvelles stations du tramway (porte de la Chapelle à porte d'Asnières). Combattre l'insécurité et le harcèlement sexuel et sexiste dans les espaces urbains, c'est le sens de toutes les initiatives propres à déboucher sur des usages égalitaires de l'espace public : marches exploratoires de femmes dans de nombreux quartiers, organisation d'un événement « Paris sans pub sexistes » pour mobiliser contre les images stéréotypées qui irriguent l'espace urbain, la prévention du harcèlement dans la vie festive nocturne à Paris. La prise en compte du thème femmes et sports dans « Héritage JOP 2024 », l'intégration du genre dans le réaménagement des cours d'école pour le projet OASIS. Enfin, un « Guide référentiel 2-Genre et espace public » a été établi, en complément du premier outil, largement diffusé en France.

Les marches exploratoires encouragent « la puissance d'agir » (*empowerment*) des femmes à partir de deux idées : leur donner la parole et les rendre actrices dans leur quartier. Ces marches sont emblématiques de la démocratie participative en favorisant une réappropriation d'espaces urbains souvent vécus comme peu amènes au quotidien. Elles répondent à une triple entrée, l'aménagement du territoire, l'animation du quartier et le sentiment de sécurité. Entre 2014 et 2018, **10 marches exploratoires** de femmes se sont déroulées dans différents quartiers de Paris (dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements), dont une marche de jeunes filles de 15-17 ans.

En novembre 2018, la Ville de Paris a décidé la création la Cité de l'égalité et des droits des femmes qui verra le jour début 2020. La Cité de l'Égalité et des Droits des Femmes est le symbole de cette priorité politique, un lieu inédit à la fois dédié aux femmes et construit par elles. Un lieu de vitalité associative et de rayonnement des combats pour l'égalité réelle, qui permettra **d'améliorer de façon structurelle le tissu associatif, aujourd'hui au cœur de la lutte contre les violences faites aux femmes** en répondant aux besoins de ses structures : bureaux, formations, espaces de vie et de travail.

**En matière d'éducation à l'égalité...** La Ville de Paris fait le choix d'un Appel à Projets Collège pour l'Égalité annuel pour soutenir des actions de sensibilisation auprès des collégien.ne.s, visant à promouvoir une éducation égalitaire et à l'égalité, en luttant contre les discriminations et stéréotypes sexistes pour prévenir les inégalités de demain, et construire une véritable culture de l'égalité.

## Pour les droits des femmes...

Dans le cadre de la journée du 8 Mars 2018, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Ville de Paris a mis l'accent sur la culture en organisant une conférence sur le thème « *Les femmes et la culture : quelle place, quels outils pour sensibiliser et favoriser égalité et émancipation ?* ».

Le secteur culturel demeure profondément inégalitaire, alors même qu'il est l'un des principaux cadres de nos représentations symboliques. La Ville a souhaité mettre en évidence ces phénomènes pour mieux les comprendre avec les acteurs.trice.s culturel.le.s, des artistes, des chercheur.se.s, des représentant.e.s des institutions.

## Pour l'accès à la culture des femmes...

En 2018, les constats formulés en 2017 restent pour l'essentiel inchangés. Sur les 102 théâtres, orchestres et opéras subventionnés étudiés, la représentation féminine parmi les artistes programmées demeure préoccupante avec 2% de compositrices, 5% de librettistes, 24 % d'autrices de théâtre, 29 % parmi les metteuses en scène et 40% de femmes parmi les chorégraphes.

Dans un contexte national fortement inégalitaire, la Ville de Paris a poursuivi ses efforts afin d'améliorer la part des femmes dans la création artistique et améliorer leur visibilité leurs apports dans l'ensemble des domaines de la société.

## Pour l'accès au sport des femmes

Si, en France, les femmes sont de plus en plus nombreuses à être licenciées d'une fédération sportive, la féminisation du sport ne se retrouve pas forcément dans la pratique de haut niveau.

En France, elles sont 2 400 aux côtés de leurs 4 600 homologues masculins. C'est 2 % de plus qu'il y a dix ans. Lentement, les femmes investissent le sport de haut niveau, tel qu'il est défini par le ministère des sports.

Parmi les femmes de 15 ans ou plus, deux sur trois pratiquent au moins une activité physique et sportive contre quatre hommes sur cinq. Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition.

Chaque année, la Mairie invite toutes les femmes à **chausser leurs baskets et leurs tenues de sport** pour une journée pleine de découvertes à l'occasion de **Femmes en Sport**. La 10<sup>e</sup> édition en 2018 s'est tenue dans 4 lieux parisiens. Elle a

permis à de nombreux.se.s parisien.n.e.s, de découvrir ou de s'initier gratuitement à divers sports (Zumba, capoeira, Boxe, Ragga, Basket, Danse africaine, Marche Nordique, Tennis de table, Base-ball, Golf, Softball, Running, Jumping).

À la suite des rapports 2016 et 2017, le présent rapport a pour objectif de documenter les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité parisienne et sur son territoire, de recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité tant au sein de ses services qu'en direction des Parisiennes et des Parisiens et de fixer les orientations de moyen terme pour corriger les inégalités identifiées.

Le rapport est assorti de deux annexes permettant d'en approfondir la lecture.

## SOMMAIRE

### RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À PARIS

#### I. LA SITUATION COMPAREE ENTRE LES PARISIENNES ET LES PARISIENS : CONSTATS ET NOUVEAUX THEMES DE REFLEXION ET D' ACTIONS

Quelques chiffres parlants

Inégalités et discriminations à Paris : des données récentes qui  
renforcent le bien-fondé d'une politique municipale volontariste

Focus sur 3 projets lancés en 2018

La Cité de l'Égalité,

Le Violentomètre

Un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes filles

#### II. L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE (Bilan social)

#### III. LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

Une politique intégrée de l'égalité

*La communication sans stéréotype de sexe*

*L'éducation et la culture de l'égalité*

*L'insertion, l'emploi et la lutte contre l'exclusion*

*La promotion des droits des femmes*

*Genre et espace public*

*L'accès aux soins et à la santé reproductive*

*La prévention et la lutte contre les violences faites aux  
femmes*



*La prostitution : prévention et accompagnement des  
personnes prostituées*

*La culture, pratiques artistiques, matrimoine et visibilité des  
femmes*

*La promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport*

*Éléments budgétaires*

#### IV. PERSPECTIVES DE TRAVAIL

#### ANNEXE

**Annexe 1** Rapport de situation comparée (DRH)

**Annexe 2** Communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes hommes

La situation comparée entre les Parisiennes et les Parisiens  
Constats et nouveaux thèmes de réflexion et d'action

Les femmes représentent 53 % de la population parisienne en 2016, soit 1 160 239 personnes. Malgré des évolutions plutôt favorables, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans la capitale. Certaines tendent à se réduire comme les inégalités en termes de niveau de diplômes, d'activité, et de catégories socio-professionnelles. D'autres restent importantes : notamment les inégalités professionnelles (salaires, développement des carrières, retraites et le travail à temps partiel).

Ces disparités sont accentuées au sein de la population étrangère. Les femmes de nationalité étrangère sont plus vulnérables : leur taux de chômage est élevé et un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel.

La précarité concerne également les familles monoparentales (dont 83% ont à leur tête des femmes) et les Parisien.ne.s de 60 ans et plus, deux sous-populations composées d'une majorité de femmes.

Les écarts entre hommes et femmes sont plus faibles chez les moins de 30 ans pour la plupart des thématiques abordées. Ces différences sont le signe de deux facteurs sans doute cumulés : un effet générationnel avec moins de disparités chez les plus jeunes ; un effet lié à l'âge avec une accentuation des écarts au moment de la formation de la famille et dans le déroulement des carrières.

Selon les tableaux de l'économie française de l'INSEE 2018, les femmes des générations récentes sont maintenant plus diplômées que les hommes. Elles sont, en particulier, de plus en plus souvent diplômées du supérieur long : en 2016, 32 % des femmes de 25 à 34 ans sont dans ce cas contre 26 % des hommes de cette classe d'âge.

Aux âges actifs, les comportements d'activité des femmes se rapprochent de ceux des hommes. En 2016, en France hors Mayotte, 67,6 % des femmes de 15-64 ans participent au marché du travail contre 75,4 % des hommes de la même classe d'âge. Sur une longue période, l'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes s'est considérablement réduit : il est passé de 31 points en 1975 à 8 points en 2016.

Les interruptions d'activité liées à la maternité restent beaucoup plus fréquentes pour les femmes. En 2016, les femmes qui travaillent sont près de quatre fois plus souvent à temps partiel que les hommes : 30 % d'entre elles contre 7 % pour les hommes en France métropolitaine.

Si les écarts de revenu salarial selon le sexe se sont légèrement réduits depuis vingt ans, le revenu salarial des femmes reste inférieur en moyenne de 24 % à celui des hommes. Un quart de cet écart seulement s'explique par des différences de durée de travail. Les écarts de salaire entre femmes et hommes diminuent très lentement.

Aux âges plus avancés, les conditions de vie des femmes sont plus difficiles que celles des hommes. Les différences de carrières professionnelles se traduisent chez les femmes par des départs à la retraite plus tardifs d'un an en moyenne et des pensions de droit direct inférieures de 42 % par rapport aux hommes.

### Quelques chiffres parlants

- Les femmes représentent 53 % de la population parisienne et sont actives pour 76% d'entre elles, un chiffre très significatif au regard de la moyenne nationale.
- Elles sont plus diplômées que les hommes : 54% de diplômées de l'enseignement supérieur contre 39% pour les hommes. Elles sont cependant majoritaires dans les catégories employées et professions intermédiaires.
- Une femme sur quatre déclare avoir fait l'objet d'une discrimination liée au sexe dans les 5 dernières années.
- Les femmes sont 10 fois plus exposées que les hommes aux injures sexistes (Source ONDRP, 2018)
- 29,3% des femmes travaillent à temps partiel en 2018, contre 8,4% des hommes. Pour près du 1/3 d'entre elles, il s'agit de sous-emploi (Enquête emploi, INSEE, 2018)
- Les femmes sont davantage touchées par la pauvreté. Elles représentent 54% des allocataires du RSA en 2016 (Données CNAF)
- En 2016, dans l'enquête « Accès aux Droits » du Défenseur des droits, 41% des femmes interrogées déclarent avoir fait l'objet d'une discrimination dans leur recherche d'emploi ou dans le déroulement de leur carrière au cours des cinq dernières années.
- Selon cette enquête, les femmes actives de 18 à 44 ans qui ont été enceintes ou mères d'un enfant en bas âge ont été deux fois plus la cible de discriminations que les autres.
- L'âge et le sexe apparaissent comme les deux premiers motifs des expériences de discrimination liées au travail (15%), la grossesse et la maternité constituant le 3<sup>ème</sup> motif cité par les femmes ( 7%).
- Les femmes apparaissent systématiquement plus discriminées que les hommes (41% contre 28%).

---

*Inégalités et discriminations à Paris. Des données récentes qui renforcent le bien-fondé d'une politique municipale volontariste*

### **1/ Inégalités professionnelles**

Les femmes sont moins souvent cadres (41% contre 47% d'hommes) et lorsqu'elles en ont le statut, elles sont bien moins rémunérées que leurs homologues masculins. Leur salaire horaire moyen net/h est inférieur de 36% à celui des hommes. Dans les professions intermédiaires, l'écart est moindre mais il reste significatif (15%).

Le temps partiel concerne 2 fois plus de femmes que d'hommes, situation qui est accentuée dans les catégories les moins rémunérées. 15 % des femmes cadres travaillent à temps partiel contre seulement 7 % des hommes cadres. Parmi les employé.es, 31 % des Parisiennes travaillent à temps partiel, contre 19 % des Parisiens. Ces conditions d'emploi, déjà très inégalitaires, sont fortement impactées par la parentalité qui reste encore en 2017 principalement l'affaire des femmes : 22% des femmes mères d'un enfant sont à temps partiel, ce n'est le cas que de 11% des hommes pères d'un enfant.

### **2/ Familles monoparentales**

Les familles monoparentales représentent 29% des ménages parisiens, concentrés dans 5 arrondissements (13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) dans lesquels les quartiers « politique de la ville » sont surreprésentés. Ces ménages comportent en réalité une forte proportion de mères seules, en cohérence avec la moyenne nationale.

Ces mères de familles monoparentales sont moins nombreuses à être diplômées du supérieur que les hommes (49 % contre 57 %), elles sont moins souvent cadres que ces derniers (32% et 47%). Le taux de chômage de ces mères seules est de 15% (contre 10% pour les hommes, à situation comparable). 17% d'entre elles travaillent à temps partiel subi, ce n'est le cas que de 8% des hommes. Le nombre d'appels de femmes au Samu social est un bon indicateur de précarité : selon une étude réalisée par l'APUR, les femmes sont de plus en plus nombreuses à appeler le Samu social.

### **3/ chômage et discriminations**

Les chiffres parisiens du chômage mettent en évidence les inégalités femmes/hommes (12% contre 11%), mais aussi entre femmes, selon qu'elles sont étrangères ou françaises, y compris à niveau de diplôme équivalent. Elles sont ainsi 18% à être touchées par le chômage, contre 16 % pour les hommes étrangers, et 12%

pour les femmes françaises<sup>1</sup>. Si les étrangers sont plus concernés que les Français par le travail à temps partiel, les femmes étrangères le sont plus encore : près d'un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel (31 %) contre 15 % des hommes étrangers.

Les inégalités femmes/hommes sont encore plus criantes, à regarder les chiffres qui concernent les étrangè-re-s : 52% de la population étrangère est féminine (52 %), avec une nette prépondérance de jeunes femmes de 20 à 29 ans (59%), une réalité socio-démographique qui convoque des enjeux particulièrement forts en termes d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi. Le taux d'activité des femmes étrangères (70 %) est plus faible que celui des hommes étrangers (78%), mais aussi que celui des femmes françaises (76 %).

#### 4/ Sexisme et accès inégal à l'espace public

Le sexisme et la violence dans l'espace public touchent particulièrement les jeunes femmes. Selon une étude récente de l'INED<sup>2</sup>, 68% des 20-24 ans ont subi des violences dans l'espace public en Ile de France, elles sont 20% à avoir subi de la drague importune dans l'agglomération parisienne dans les 12 derniers mois, et 10% d'entre elles rapportent des faits de harcèlement et d'atteintes sexuelles.

D'après l'Insee, 25% des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue et 20% d'entre elles disent y être injuriées au moins une fois par an.

Les inégalités bien connues dans la charge parentale et domestique se traduisent bien sûr également dans les usages de l'espace public : elles sont 31% à avoir des trajectoires et motifs de déplacements liés à leurs charges familiales, ce n'est le cas que de 23% des hommes. Moins abonnées au Vélib (41% contre 59% des hommes), elles sont également sous-représentées, pour les plus jeunes, dans l'occupation de l'espace public.

#### 5/ Violences faites aux femmes à Paris

Les chiffres sont implacables. Une femme meurt tous les 2 jours sous les coups de son conjoint en France.

En 2018, l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, publiée en novembre, fait apparaître qu'en France, au cours de l'année 2017, 151 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin, pacsé ou « ex » dans les trois catégories).

- 130 femmes sont décédées en une année, victimes de leur compagnon ou ex-compagnon, dont 2 décès à Paris.

<sup>1</sup> Catégorie juridique qui, rappelons-le, peut englober aussi des femmes immigrées

<sup>2</sup> *Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes.* Amandine Lebugle (et l'équipe de l'Enquête VIRAGE), Population et Sociétés, n°550, décembre 2017

- 21 hommes sont décédés, victimes de leur compagne, compagnon ou ex-compagne dont 2 décès à Paris.
- 25 enfants sont également décédés concomitamment à l'homicide de leur père et/ou mère.

Ces chiffres sont en légère hausse.

La Ville de Paris a lancé de nouveaux dispositifs pour protéger et améliorer la vie des personnes victimes de violence.

Le bilan de l'OPVF en 2018 est, à ce titre, révélateur. A Paris, 168 places sont disponibles en accueil spécialisé femmes victimes de violence, en urgence et en stabilisation/insertion (CHU/CHRS) répartis sur 4 CHRS dont un municipal : Suzanne Képès. S'ajoutent à ces hébergements, 61 places en Résidence sociale avec un accompagnement sur les violences, dont celles de la Résidence Alix & Albert Jacquard qui est financée en partie par la Ville. Enfin la Ville a ouvert la Résidence Stella pour protéger ses propres agent-e-s victimes de violences. La collectivité a mis au point une grille de cotation pour les demandes de logements sociaux, dispositif qui prévoit un nombre de points, augmenté dans les situations de violences dans le couple.

A Paris, le CIDFF, financé par la Ville de Paris avec la Préfecture et la Région, assure la mission de Téléprotection grave danger (TGD). Le dispositif du téléphone d'alerte procure, outre une intervention rapide des services de Police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique.

Le téléphone portable a permis de réduire les contacts de la victime avec son agresseur. Il procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation au regard du danger qu'elle court a été pris en compte par la Justice. Ce « temps protégé », source de sécurité est un atout très important dans **le parcours de sortie des violences**. La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au dispositif, des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes annexes qu'elles rencontraient (santé, emploi, logement, enfants...). 30 TGD sont actuellement disponibles.

La Ville de Paris est signataire de la convention sur le suivi des mains-courantes (MCI) informatisées pour les violences conjugales. Cette convention implique que les services de police doivent transmettre les MCI au Procureur de la République.

La Ville est par ailleurs signataire de la convention favorisant la mise en œuvre de l'Ordonnance de Protection (OP) à Paris. Le taux d'obtention d'OP à Paris évolue entre 47 et 54%. Le nombre de demandes est en lente augmentation depuis 2011.

La MAP (mesure d'accompagnement protégé) vise à renforcer la protection des victimes de violences conjugales (le plus souvent des femmes) et leurs enfants,

dans le cadre de l'exercice du droit de visite, grâce à un dispositif expérimental d'accompagnement protégé. La convention a été signée à Paris en 2018. Depuis, 15 mesures ont été prononcées dont 8 ont fait ou font l'objet d'une mise en œuvre. Les autres mesures attendent l'accord des parents ou de l'un d'entre eux.

Huit consultations psychotrauma spécialisées ont été ouvertes sur le territoire parisien depuis fin 2018, au sein de trois Centres de planification et d'éducation familiale, deux Centres médico-sociaux et trois Centre de santé.

Depuis 2008, la Ville de Paris a formé plus de 1000 agent-e-s d'accueil de mairie d'arrondissement et de services municipaux sur le primo-accueil des femmes victimes de violences

### *Focus : 3 projets emblématiques lancés en 2018*

#### 1/ La Cité de l'Égalité et des droits des femmes :

**« Paris a fait le pari de l'égalité. Dans la lignée de celles et ceux qui nous ont précédé dans ce juste combat, nous continuerons à nous engager à et construire l'égalité de fait pour les Parisiennes et les Parisiens.<sup>3</sup>»**

De nombreux pays en Europe et dans le monde sont dotés de lieux dédiés aux associations féministes, à l'Histoire des femmes, à la production artistique féminine. Il n'existe actuellement aucun lieu de ce type en France.

La Cité de l'Égalité et des droits des Femmes répond aux besoins des associations œuvrant pour les droits des femmes en leur offrant un espace de vie et de travail. Son objectif est de renforcer les liens entre les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes.

En plus des associations, la Cité a vocation à accueillir des événements culturels, universitaires, des colloques, des points d'accès aux droits, un accueil de jour et d'écoute, des consultations en santé.

Ouverte sur l'extérieur et accessible à toutes et à tous, la Cité sera un lieu d'échanges et de rencontres entre les citoyen-ne-s et les acteurs-ice-s engagé-e-s pour l'égalité, mais aussi un lieu de rayonnement pour le féminisme en France. Elle sera également un espace privilégié d'accueil des femmes victimes de violences, avec des permanences organisées par les associations.

La Cité de l'Égalité et des Droits des Femmes ouvrira ses portes en 2020 dans les locaux d'une ancienne école située au 9, rue de Vaugirard à Paris dans le 6<sup>e</sup> arrondissement et mise à disposition gratuitement par la Ville de Paris. Du fait de l'intérêt général du projet, la Ville de Paris valorise un loyer annuel de 286 000€ pour ces locaux.

<sup>3</sup> Communication de la Maire, Conseil de Paris, novembre 2018



La Fondation des Femmes est chargée de la gestion, du bon fonctionnement général, de la communication globale et des aspects logistiques (travaux, notamment.) et comptables de la Cité de l'Égalité. Le Conseil d'orientation de la Cité, administré par la présidente de « l'Association de soutien à la Fondation des Femmes », se réunira deux fois par an pour discuter de la programmation, des résident·e·s et utilisateur·rice·s du lieu et des grandes orientations de la Cité. Un Conseil de vie commune, composé de membres résidentes et d'utilisateur·rice·s, se réunira mensuellement pour faire connaître les attentes et les avis des occupant·e·s du lieu.

## *2/ Le violentomètre : un outil original de prévention des violences dans le couple*

Les violences sexuelles et sexistes envers les filles existent dès l'adolescence. Les 18-25 ans sont deux fois plus touchées par les violences dans le couple que leurs aînées, mais seulement 11 % font appel aux structures spécialisées en Ile-de-France. À l'occasion de la 4<sup>ème</sup> journée interprofessionnelle du 22 novembre 2018, « les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes », l'**Observatoire parisien des violences faites aux femmes (SEII –DDCT)**, a présenté un nouvel outil de sensibilisation : le **Violentomètre**. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, il a été adapté en partenariat avec l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis et l'association En Avant Toute(s). Il permet d'aborder les relations amoureuses en aidant les jeunes femmes à décrypter, dans leur relation de couple, la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles.

Il se présente sous la forme d'une règle cartonnée qui gradue les violences dans les relations amoureuses – depuis le stade d'une relation bienveillante aux situations de danger – et incite les jeunes à s'interroger, évaluer leur situation et éventuellement demander de l'aide.

Mis à la disposition de tous et toutes à l'accueil de plusieurs services et associations, le Violentomètre contient une définition du consentement et des contacts utiles. Il s'utilise pour prévenir et détecter des situations de violence. Depuis novembre 2018, 26 000 exemplaires ont été diffusés à Paris auprès des services sociaux, socio-médicaux, famille et petite enfance, jeunesse, Maison des initiatives étudiantes, mairies d'arrondissements et maisons de la vie associative et citoyenne, associations étudiantes et universités, associations œuvrant pour les droits des femmes, hôpitaux et via le magazine « Causette ».

**La maquette est depuis son lancement en libre téléchargement** sur le site [paris.fr](https://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes#lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes_23) ([https://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes#lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes\\_23](https://www.paris.fr/egalite-femmes-hommes#lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes_23)).

Consciente de l'intérêt majeur d'un tel outil en matière de prévention auprès des jeunes, la région Ile de France s'en est saisie pour le déployer en une large diffusion dans les lycées.

Le coût de l'impression pour Paris et le département de Seine-Saint-Denis, est de 4 224 € TTC (49 000 exemplaires) dont 2 020 € à la charge de Paris (29 000 exemplaires).

**Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes**

# Le violentomètre

*Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.*






1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24																																																																				
Respecte les décisions et tes goûts				Accepte tes ami-e-s et ta famille				A confiance en toi				Est content quand tu te sens épanouie				S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble				T'ignore des peurs quand il est en colère				Te fait du chantage et tu refuses de faire quelque chose				Rabaisse les opinions et tes projets				Se moque de toi en public				Te manipule				Est jaloux en permanence				Contrôle tes sorties, habits, maquillage				Fouille tes textos, mails, appli				Insiste pour que tu envoies des photos intimes				Touche de ta famille et de tes ami-e-s				Te traite de folle quand tu lui fais des reproches				"Père les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît				Te pousse, te tire, te giflé, te secoue, te frappe				Menace de se suicider à cause de toi				Te touche les parties intimes sans ton consentement				Menace de diffuser des photos intimes de toi				T'oblige à regarder des films pornos				T'oblige à avoir des relations sexuelles			
<b>PROFITE</b> Ta relation est saine quand il...						<b>VIGILANCE, DIS STOP !</b> Il y a de la violence quand il...										<b>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE</b> Tu es en danger quand il...																																																																											

### 3 / Porte de Bagnolet, un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes filles de 15 à 25 ans.

Cet accueil de jour vise à proposer un accueil sécurisé et sécurisant pour les jeunes de 15 à 25 ans vivant à Paris, notamment les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, et en Seine-Saint-Denis, afin de repérer celles qui sont victimes de violences, les accompagner et les orienter. Ce lieu d'accueil dédié, implanté sur la commune de Bagnolet au sein de de la Maison des associations, et géré par l'association FIT garantit un accueil en toute confidentialité. Il est animé par une équipe spécialisée sur les violences faites aux femmes, en lien avec d'autres partenaires sur la prévention des violences, l'accès au droit, l'autonomie des jeunes femmes, la santé. Dans une logique participative, les jeunes sont mobilisées autour d'actions collectives pour participer à la vie de la structure et s'approprier le lieu.

Ce projet d'accueil de jour est le fruit d'un partenariat entre l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes de la Ville de Paris, l'Observatoire des violences

envers les femmes de la Seine Saint Denis du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la Direction régionale aux droits de femmes et à l'égalité de la Préfecture d'Ile-de-France et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnolet et l'association FIT, Une Femme, un Toit.

Une convention d'occupation des locaux a été signée le 24 novembre 2018 entre l'association gestionnaire du lieu, FIT et la Ville de Bagnolet, qui met à disposition les locaux nécessaires. Cet accueil de jour ouvre pour une période expérimentale de trois ans, une convention pluriannuelle de partenariat a été établie entre les financeurs, Un comité de pilotage est chargé du suivi de l'expérimentation et de son évaluation périodique, et un comité d'orientation se réunit une fois par an.

La Ville de Paris subventionne le fonctionnement de ce lieu à hauteur de 30 000 € par an.

II L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
AU SEIN DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE

## Bilan social de la Direction des Ressources Humaines

### En annexe 1 : Le rapport de situation comparée 2017

*Quelques actions ciblées mises en place par la Direction des Ressources Humaines pour ses agent.e.s ou l'ensemble des agent.e.s de la collectivité*

#### **Formation des jurys de recrutement**

Face au constat de l'absence d'homogénéité dans les grilles d'évaluation des candidat.e.s aux concours, la DRH a mis en place une formation à destination des membres des jurys de manière à assurer des recrutements sans discrimination. Le coût de la formation est de 53 558 €.

**La conception, la création et la diffusion de plusieurs dépliants d'information sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** à destination de tou-te-s les agents-e-s pour les informer de leurs droits et des dispositifs qui existent pour les accompagner est d'un montant de 1 200 €.

**Pour sensibiliser aux violences faites aux femmes qui peuvent avoir des impacts sur la qualité de vie au travail (QVT) et l'égalité professionnelle Femme-Homme**, les agent.e.s de la DRH ont pu participer à la course solidaire de la Nuit des Relais 2018 organisée par la Fondation des Femmes, en intégrant l'une des deux équipes financées par la Ville. 21 agent-e-s de la DRH ont participé à la course, hors leur temps de travail, pour un moment d'échange et de convivialité, pour un montant total de 5 000 €.

Le SEII a parallèlement soutenu la bonne tenue de l'initiative, à hauteur de 17 470 € pour cette édition 2018

**La formation des agent.e.s de la DRH à la lutte contre le harcèlement**, comprenant la formation des écoutantes de la cellule d'écoute interne et des agent.e.s des services partenaires, s'est tenue en deux sessions d'une journée pour deux groupes de 12 personnes et pour un montant total de 2 400 €.

**Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2018**, il a été procédé à l'installation de l'exposition « Je ne crois que ce que je vois » sur les sites de la DRH, pour un montant de 1 320 €.

**La formation des agent.e.s à l'égalité professionnelle Femmes-Hommes et à la lutte contre les discriminations** ainsi qu'aux problématiques auxquelles sont directement confrontées les directions en termes de discriminations et d'égalité, vise à permettre :

- d'acquérir des repères pratiques nécessaires à la prévention des discriminations directes ou indirectes ;
- de faire connaître le processus de discrimination, le cadre légal du principe d'égalité et les bases juridiques liées à la discrimination ;
- de connaître les engagements de la ville, ainsi que les ressources/dispositifs internes et externes à mobiliser.

Il s'agit d'une formation comprenant des apports de connaissances théoriques et de pratiques qui permettent d'apprécier les situations et de prendre les décisions adéquates. Le cout de cette formation est de 46 000 €.

---

III  
LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'EGALITE  
ENTRE LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

## UNE POLITIQUE INTEGREE DE L'EGALITE

La Ville de Paris s'attache à développer une politique intégrée de l'égalité à l'ensemble de l'action municipale, en partenariat avec les institutions et le secteur associatif.

Cette politique a progressivement investi les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de la vie citoyenne, de l'égal accès à et de l'usage équitable de l'espace public, de l'emploi, de l'accès aux responsabilités politiques et associatives.

Plusieurs engagements de la Ville de Paris sont emblématiques à cet égard et mis en œuvre par différentes directions et services. Il s'agit notamment

- du développement d'une formation pour une communication publique sans stéréotypes de sexe offerte à tout.es les agent.es volontaires
- d'un renforcement de la réflexion sur le genre et l'espace public.
- de l'évaluation systématique par la Direction des Finances et Achats de la politique de diversité des soumissionnaires et des titulaires de marchés, dans laquelle figure la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'organisation du fournisseur pour les marchés de travaux et services de plus de 50.000 € HT d'une durée supérieure ou égale à 3 ans.
- de la création d'une cellule écoute par la Direction des Ressources Humaines afin de lutter contre les discriminations et le harcèlement sexuel au sein des services de la collectivité parisienne.



## LA COMMUNICATION SANS STEREOTYPE DE SEXE

En juin 2016, la Maire a signé une *Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe* avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément à ces engagements, la Ville veille tout particulièrement à éviter les stéréotypes de genre dans ses campagnes de communication et dans l'ensemble de ses documents, internes et externes. Cette réflexion est portée collectivement par le comité de direction de la DICOM, Une forte sensibilisation des personnels a été engagée.

Cet engagement de la Maire et de son adjointe, Hélène Bidard, s'est ainsi concrétisé par la mise en place dès 2017 d'une formation-action : *Communiquer sans stéréotype de sexe*.

Le cabinet EQUILIBRE a été retenu pour conduire cette formation dont les enjeux sont :

- ✓ de faire prendre conscience, sans faire culpabiliser, des biais cachés dans le langage et dans les écrits,
- ✓ d'expérimenter collectivement de nouveaux modes de communication,
- ✓ de modifier les comportements conscients, mais surtout inconscients, et les automatismes d'expression écrite/orale en insistant sur les points de vigilance nécessaires.

Près de 200 agent.es ont été formé.es dans le cadre de ce dispositif, conjointement piloté par la DDCT-SEII, la DRH et la DICOM, en liaison avec le Secrétariat général.

C'est dans cet esprit que la DRH a actualisé son Memento des titres, grades, fonctions et métiers. D'autres outils ont également été établis par le SEII, notamment un guide pour favoriser une communication égalitaire.

---

## L'EDUCATION ET LA CULTURE DE L'EGALITE

Le principe d'égalité constitue l'une des valeurs fondamentales de notre société. Mais si elle est acquise dans le droit français, elle n'est pas toujours une réalité pour toutes et tous. Il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations, en favorisant la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur le respect mutuel et les droits existants. L'enjeu est de parvenir à transmettre une culture du respect et d'égalité à celles et ceux qui formeront la société de demain.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pose le cadre général de mise en œuvre pour l'État et les collectivités territoriales de l'action publique en faveur de l'égalité femmes-hommes selon une approche intégrée.

La Maire de Paris a réaffirmé l'engagement de la collectivité parisienne dans ses communications au Conseil de Paris de mars 2015 et de novembre 2018 sur l'égalité femmes-hommes.

---

### A. L'éducation à l'égalité (222 500 €)

La Ville de Paris souhaite que la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes s'étende à tous les domaines de la vie sociale et professionnelle. Afin de prévenir les inégalités de demain, et construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Paris fait le choix de soutenir des actions de sensibilisation visant à promouvoir une éducation égalitaire et à l'égalité, en luttant contre les stéréotypes sexistes d'une part, et contre les discriminations fondées sur le sexe d'autre part.

Cette démarche suppose des actions sur toutes les thématiques, en direction de l'ensemble des publics, des jeunes aux adultes qui les accompagnent.

Les actions éducatives et de sensibilisation à la culture de l'égalité concernent l'éducation à l'égalité, mais aussi une meilleure diffusion des valeurs du féminisme.

#### « Collèges pour l'égalité » : un appel à projets pour une meilleure lisibilité (200 000€)

Depuis septembre 2016, une nouvelle initiative sous la forme d'un appel à projets « Collèges pour l'égalité » a été lancée afin de donner une plus grande visibilité et

une meilleure cohérence aux interventions en collèges sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

#### Appel à projets « Collège pour l'égalité » :

En 2018, la 3<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets « Collège pour l'égalité » a permis de soutenir 26 actions, pour un montant de **200 000 € qui se répartissent entre 122 500 € au titre de l'égalité femmes-hommes et 77 500 € au titre de la lutte contre les discriminations. Certaines actions peuvent néanmoins illustrer la mise en œuvre de deux politiques publiques.** Les interventions se sont déroulées dans 51 établissements (50 établissements publics et 1 établissement privé), soit 29% de la totalité des collèges parisiens (176) répartis dans 18 arrondissements.

Ces actions d'éducation s'adressent aux jeunes d'une part, et aux adultes (parents et membres de la communauté éducative) d'autre part, et s'appuient sur des supports variés : technologies numériques, audiovisuels, expositions, sessions de sensibilisation.

L'association **Dans Le Genre Égales** organise des actions de sensibilisation sur l'égalité femmes hommes et autres thèmes citoyens.

Il s'agit, grâce à la mise en place d'un atelier, de développer le respect dans les relations filles-garçons, en améliorant l'estime de soi et le mieux vivre ensemble, d'interroger les préjugés et stéréotypes sexistes et homophobes, de former l'esprit critique des jeunes, de prévenir les violences sexistes.

L'association **Osez le féminisme !**, via un journal militant diffusé sur internet et par abonnement, est un porte-voix des idées féministes dans la société. L'association renforce ses actions à destination du jeune public grâce à 10 modules qui permettent d'éduquer à l'égalité filles-garçons et de prévenir les discriminations sexistes et les violences sexuelles.

L'association **Place des Clichés** mène des actions de sensibilisation en direction des jeunes à la lutte contre les stéréotypes sexistes, qu'ils/elles rencontrent dans leur environnement quotidien.

L'Association **Comédie des Ondes**, compagnie professionnelle de théâtre dédiée au spectacle vivant de culture scientifique, propose de susciter le questionnement des jeunes sur les stéréotypes de genre dans les choix d'orientation et les inégalités professionnelles, avec l'objectif de lever l'autocensure.

L'Association **Je, Tu, Il** mène une action s'appuyant sur le programme « Cet Autre que Moi », qui consiste à mettre en place des espaces d'échanges et de socialisation mixtes, pour travailler sur les représentations culturelles associées au masculin et au féminin et pouvant être sources de discriminations, de domination, d'exclusion surtout à l'adolescence.

L'action s'appuie sur la formation des professionnel.le.s qui accompagnent ces jeunes au quotidien, et sur des interventions en milieu scolaire se présentant sous la forme d'espaces d'échanges en présence d'adultes ressources avec lesquels il s'agit de prévenir les violences sexistes et sexuelles.

L'association **Entrées de jeu** sensibilise les collégien.ne.s à la notion d'égalité fille-garçon et à la lutte contre les discriminations afin de questionner la norme et amorcer une déconstruction des stéréotypes. L'association propose un débat théâtral spécifiquement consacré à la prévention du cybersexisme : « Ondes de choc » créé en 2017 en collaboration avec le Centre Hubertine Auclert.

L'association **le Mouvement du nid** propose des actions de sensibilisation et de prévention en milieu scolaire afin de prévenir la prostitution chez les jeunes, et de lutter contre les violences sexuelles.

L'association **Femmes solidaires** conduit un projet auprès des collégien.ne.s sur les supports pédagogiques créés par l'association pour lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejet. L'association travaille spécifiquement sur la lutte contre le cybersexisme, en s'appuyant sur des exemples, notamment issus des médias les plus appréciés des élèves (jeux vidéo, films, etc..) et de la pratique des élèves sur les réseaux sociaux.

L'association **Compagnie Confidences** propose des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations (sexisme, racisme, antisémitisme), par le biais d'un atelier théâtre bilingue (français-espagnol) pour 1 classe par collège. Le travail aboutit à une représentation par les élèves en mai ou juin.

L'association **Empow'her** œuvre pour l'autonomisation des femmes entrepreneures dans le monde, par la mise en place de formations destinées aux femmes. Elle a également développé un programme de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes pour des jeunes, par des jeunes. Chaque année, des jeunes âgé.e.s de 18 à 30 ans (30 au total en 2017) s'engagent bénévolement pendant 12 mois (à partir de février) pour devenir ambassadeur.ice du programme et sensibiliser d'autres jeunes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes.

L'**Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC)** mène une action de sensibilisation à l'égalité filles-garçons auprès des jeunes pour favoriser la culture de l'égalité et du respect entre les adultes et eux, en associant l'équipe pédagogique au projet.

#### ***Action en direction des adultes référents***

L'association **l'Égalité, c'est pas sorcier !** a réalisé l'exposition « Laïcité - droits des femmes » qui a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de former sur la thématique de la laïcité comme principe essentiel de l'égalité femmes-hommes.

En 2018, l'association a poursuivi et accompagné l'exposition par l'organisation de débats et de rencontres dans tous les lieux accueillant l'exposition à Paris

L'association **Belleville** mène une action « Promotion de l'égalité filles-garçons au sein du quartier Belleville ». Elle propose de répondre à un besoin des parents et des animateurs et vise quatre objectifs opérationnels : l'accompagnement de parents dans leur volonté d'agir pour l'égalité filles-garçons, la sensibilisation à l'égalité filles-garçons, la valorisation et la promotion de figures féminines, la création d'un outil commun à partager.

### Les subventions au titre d'autres actions en faveur d'égalité

Le Service Égalité, Intégration, Inclusion de la DDCT soutient par ailleurs le travail des associations qui œuvrent en faveur de l'éducation à l'égalité. Le montant en 2018, des 12 actions et projets soutenus est de 100 000 €.

40.000 € ont été attribués à **l'association Je Tu Il** pour son action d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective et la prévention des violences entre les filles et les garçons au travers de la diffusion de la fiction actualisée « ce Je(u) entre nous » à destination des jeunes âgés de plus de 15 ans.

10 000 € sont attribués à l'association **L'Égalité c'est pas Sorcier** pour la poursuite de ses actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes à destination notamment des jeunes par la diffusion de l'exposition "laïcité droits des femmes" auprès des collèges, lycées, associations, centres sociaux ou encore des médiathèques et bibliothèques.

2 000 € sont attribués à **l'association Belleville** (A.B.V.) pour ses actions de repérage, de sensibilisation, d'accompagnement, et de valorisation de la culture à l'égalité filles garçons au travers de supports et d'outils réalisés par l'association dans les 11<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

4 000 € sont attribués à **l'association Réseau Mom'artre** pour son projet intitulé «l'art à part égale» proposé dans ses six structures, actions de sensibilisation en faveur de la mixité et de l'égalité filles garçons au travers d'ateliers artistiques pour les enfants et d'actions locales favorisant les débats et les échanges entre les familles, ainsi que la formation d'acteurs locaux.

2 000 € sont attribués à **l'association Pour qu'elle revienne** pour ses actions de promotion de l'égalité filles-garçons auprès des collégien.ne.s par le biais d'ateliers pluridisciplinaires.

1 000 € sont attribués à **l'association En avant toute(s)** pour ses ateliers de sensibilisation à l'égalité filles-garçons en milieu scolaire, l'identification et prévention de situations de violence au sein du couple chez les jeunes au travers d'outils pédagogiques et concrets.

28.000 € sont attribué au **Centre audiovisuel Simone de Beauvoir** pour toutes ses actions visant à promouvoir l'histoire du féminisme et la place des femmes dans le domaine artistique. L'association conduit également cette année, la formation des personnel.le.s de l'animation et de l'éducation travaillant notamment dans les quartiers Politique de la Ville de Paris et des ateliers de sensibilisation aux stéréotypes sexués et aux discriminations par l'éducation à l'image en milieu scolaire et hors temps scolaire à Paris et en région Parisienne.

5 000 € sont attribués à **l'association « HF Ile-de- France »** pour la poursuite de ses actions de promotion d'héritage culturel mixte et égalitaire dans les domaines culturels tels la musique, l'audio-visuel et le théâtre et la quatrième édition des Matrimoines qui mettra à l'honneur les femmes photographes en septembre 2018.

1 000 € attribués à **l'association Les Aliennes** pour la 3ème édition de son festival multiculturel qui tend à célébrer la richesse des créatrices notamment dans les domaines des musiques actuelles, du spectacle vivant, des arts plastiques et numériques.

2 000 € sont attribués à **l'association Accueil Goutte d'Or** pour ses actions, de sensibilisation à la question de l'égalité femmes hommes menées spécifiquement au cours du stage linguistique à visée d'insertion sociale et professionnelle pour des jeunes primo arrivants dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

2 000 € sont attribués à **l'association Égalité des chances dans les études et la profession d'ingénieurs en Europe - ECEPIE** pour ses actions de formation à destination des responsables de l'égalité femmes-hommes dans les établissements de l'Enseignement supérieur, de la recherche et des métiers scientifiques et la mise en œuvre de plans d'actions et leur suivi.

3 000 € sont attribués à **l'Association Adéquations** pour son projet de création et

de diffusion de panneaux pédagogiques visant à sensibiliser à la mixité dans les métiers liés à la transition énergétique et écologique.

---

#### LES BOURSES DE RECHERCHE DE LA VILLE SUR LE GENRE (20 000 €)

**Les bourses de recherche de la Ville de Paris pour les études de genre**, dont l'année 2018 a vu se tenir la deuxième édition, prennent le relais des Prix des Études de Genre, qui depuis 2006 encouragent la recherche sur les relations femmes-hommes. Afin de promouvoir les politiques d'égalité et contribuer à la diffusion des connaissances sur ces sujets, la Ville de Paris a décerné cette année ces nouvelles bourses à deux lauréates portant deux projets de recherche traitant des questions de genre, conçus et réalisés dans un établissement parisien. La réception des lauréates 2018 des bourses de recherche pour les études de genre s'est tenue le Mardi 19 mars 2019 à l'Hôtel de Lauzun (17, quai d'Anjou - Paris 4<sup>e</sup>):

**Les deux projets récompensés sont** « L'identité politique des femmes des réseaux coloniaux durant la Révolution française. Le cas du premier port colonial français, Bordeaux » et « Les inégalités sociales face à l'IVG : trajectoires d'avortantes et prise en charge de l'avortement en Île-de-France ».

Ces bourses sont initiées conjointement par Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'université, de la vie étudiante et de la recherche, et par Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme.

Elles sont dotées de 20 000 €, soit 10 000 € pour chacune des deux lauréates. Elles marquent la volonté et l'intérêt renouvelés de la Ville de Paris pour que les études de genre s'affirment comme un sujet de recherche fondamental dans le milieu universitaire, quelles que soient les disciplines concernées.

Toutes les disciplines sont éligibles.

**L'effort de la Ville de Paris en faveur des actions en direction de la jeunesse parisienne sur la thématique de l'égalité filles-garçons et de l'éducation non sexiste s'élève à 242 500€**

## L'INSERTION, L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Selon l'Insee, 23 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté<sup>(3)</sup> contre 13 % des ménages composés d'un couple avec enfants et 16 % des ménages parisiens, tandis que l'extrême pauvreté progresse parmi les femmes.

**Commentaire [PM1]:** Où est la note de bas de page ?

Ces constats sont amplifiés dans les quartiers « politique de la ville » et parmi les nombreuses Parisiennes en situation de monoparentalité qui cumulent les facteurs de vulnérabilité.

S'agissant de la création d'entreprise, des évolutions positives sont enregistrées pour ce qui est du nombre de femmes dirigeantes et des cheffes d'entreprises dans l'économie parisienne et francilienne. Aujourd'hui, 21 % des start-ups en Ile-de-France comptent des femmes dans leur équipe dirigeante, contre 8 % en 2005. À cet égard, Paris est désormais la capitale européenne la plus en avance, devant Londres et Berlin.

### A. L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET L'EGALITE PROFESSIONNELLE (601 285€)

#### A.1. DES PARCOURS ET DES ACTIONS D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLES ADAPTÉS (223 535 €)

L'accompagnement de ces parisiennes dans le cadre d'actions spécifiques et adaptées constitue une condition essentielle à l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise ou d'activité. Aussi, afin de mettre en œuvre une politique municipale cohérente en matière d'accompagnement des Parisiennes de faible niveau de formation initiale, souvent issues des quartiers de la politique de la ville, en situation de monoparentalité, et pour lesquelles la langue française constitue une barrière supplémentaire, la collectivité s'attache à proposer des actions linguistiques, de remobilisation, d'information et d'élargissement des choix professionnels, des parcours d'insertion socio-professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi et la création d'entreprise, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire et des mesures d'accompagnement.

À ce titre, la Ville de Paris a soutenu en 2018, 19 associations dont les actions au bénéfice de 1000 parisiennes pour un montant de **87 000 euros**. Les actions spécifiques, dans le champ de l'insertion socio-professionnelle de femmes éloignées de l'emploi, s'articulent autour de 4 grandes thématiques.

(3) source enquête INSEE 2013- note APUR 118



### Information, remobilisation, élargissement des choix professionnels et ateliers sociolinguistiques

L'association **Archipélia** implantée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement développe son action Les Lundis Femmes Solidaires en direction de 40 femmes. Ces espace « tremplin » permet au travers des thèmes abordés : droits, santé, citoyenneté, emploi, égalité femmes/hommes de renforcer les compétences et d'impliquer les femmes individuellement et collectivement sur des projets concrets tels que le Forum Femmes en Actions, le Conseil Citoyen, l'Épicerie Solidaire, des événements/débats à thèmes.

L'association **CERAF Solidarité**, implantée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris développe une action intitulée « Un coach pour l'emploi ». Cette action s'adresse à 65 femmes, le plus souvent en situation de monoparentalité, résidant dans les quartiers politique de la ville des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Le programme, d'une durée de 4 mois, comprend un suivi individualisé, une initiation informatique et bureautique aux fins de recherche d'emploi et des ateliers collectifs de préparation aux entretiens téléphoniques et d'embauche.

L'association **La Maison des Femmes** implantée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement mène une action en direction de 20 femmes afin de favoriser l'insertion professionnelle des femmes, notamment de celles qui font face à des difficultés d'accès à l'emploi et/ou sont confrontées à des situations de violences ou de discriminations. À cet effet, deux sessions annuelles d'accompagnement vers l'emploi intitulées Sessions "DEFIS" se déroulent sur une durée de 2 à 3 mois, trois jours par semaine.

L'association **Organisation Femmes Égalité** favorise la rencontre, l'échange, l'information pour une meilleure maîtrise dans la défense des droits des femmes des milieux populaires, notamment dans le champ de l'emploi et du droit du travail, et la conduite d'actions de solidarité internationale, la création d'un fonds de documentation, une animation régulière et une permanence.

L'**École Normale Sociale** anime le centre social « Espace Torcy » dont l'activité s'étend aux quartiers en politique de la ville de la Porte de la Chapelle et de la Porte d'Aubervilliers. L'association propose un atelier sociolinguistique intitulé « Bains de langues » à destination de 50 femmes.

L'association **FIT Une femme un toit** met à disposition de 60 jeunes femmes hébergées par le Foyer International des Travailleuses, et qui sont ou ont toutes été victimes de violences, un Espace Emploi afin de favoriser l'accès à l'emploi pérenne en CDI ou CDD de 6 mois minimum de jeunes femmes hébergées au CHRS du FIT. L'Espace Emploi développera enfin l'accompagnement vers la Mission locale : stage, contrat civique et emploi d'avenir.

L'association **Football Club 20** mène une action auprès des publics précaires intitulée « Féminiser les métiers du sport et de l'animation ». Cette action prévoit un volet de sensibilisation à l'élargissement des choix professionnels et en faveur de la mixité professionnelle d'une part et l'accompagnement de jeunes femmes et femmes qui se destinent aux métiers du sport et de l'animation d'autre part. Elle est complétée par un volet de communication sur ces métiers afin de participer à la féminisation des instances dirigeantes dans le sport et les associations sportives.

L'association **Mouvement d'entraide pour le tiers monde et la coopération – ETM** propose une action permettant des entrées et des sorties permanentes en direction de 20 femmes de plus de 25 ans, étrangères, en situation de grand isolement social, de méconnaissance du monde du travail et très éloignées de l'emploi sous la forme d'acquisitions sociolinguistiques de base.

L'association **Rêv'Elles** propose une action innovante en direction de 150 jeunes franciliennes dont 15 Parisiennes de 17 à 25 ans en rupture scolaire ou sans définition de projet professionnel, résidant en quartiers de la politique de la ville afin d'élargir leurs perspectives professionnelles et de se projeter dans l'avenir. Des parcours courts de 5 jours dont un jour dans l'une des entreprises partenaires ont accueilli 40 participantes par session. À l'issue des ateliers collectifs, chaque participante a bénéficié de 2 h de suivi individuel à 3 et 6 mois.

L'association **Wifilles a déployé son programme « Promotion Wifilles »** à Paris à destination de jeunes filles de 3<sup>e</sup> et de Seconde. Ce programme a pour objet de faire face à la situation d'inégalité entre les hommes et les femmes dans les métiers techniques du numérique. Ce programme développe une pédagogie associant des ateliers de formation technique, d'une part et des rencontres et immersions avec des professionnel.le.s de l'industrie informatique, du parrainage, et des visites d'entreprises et de lieux de formation, d'autre part. En janvier et février 2018, une campagne de sensibilisation s'est déroulée à destination de 200 jeunes filles et de leurs parents dans les collèges et lycées. De février à juin, le parcours s'est adressé à 20 jeunes filles pour un stage d'une durée de 200 heures, hors temps scolaire pendant les vacances scolaires et le mercredi.

L'association **Paris Macadam – Les Arcavals** développe une action « **Femmes tout âge migrantes et emploi** » à destination de 60 femmes, pour la plupart en situation de monoparentalité ou isolées.

L'action a pour objectif d'accompagner 60 femmes, essentiellement migrantes, vers l'emploi. Cette dynamisation passe par des actions culturelles et artistiques collectives avec les partenaires de l'association, des orientations dans le cadre de rendez-vous individuels vers l'accès au français et à l'emploi, une sensibilisation des femmes à leurs devoirs et à leurs droits par des actions citoyennes individuelles ou collectives.

## Parcours d'insertion socioprofessionnelle

L'association **ADAGE**, qui a pour public prioritaire les femmes en grande précarité issues des quartiers nord de Paris, propose six actions dans le quartier politique de la ville de la Porte Montmartre et Porte de Clignancourt.

- Le dispositif « **Compétences linguistiques vers l'emploi** » est destiné à 48 femmes ne sachant pas lire et écrire et désireuses de trouver un emploi.

- L'action « **Femmes en mouvement** » accompagne vers l'insertion sociale et professionnelle des femmes souffrant d'isolement et de grandes difficultés sociales par une prise en compte globale des freins à l'insertion (mobilité, santé, garde d'enfants, budget, méconnaissance de l'environnement, violences), une mise en relais avec les dispositifs de droit commun, un travail autour de l'orientation professionnelle et de l'accès à l'emploi. se déroule en permettant de rejoindre et quitter l'action en permanence.

- L'action « **Un pas vers l'emploi** » est destinée à 12 femmes ayant déjà suivi des cours de français et qui rencontrent de grandes difficultés pour intégrer des dispositifs de formation mis en place dans le cadre du droit commun. L'action qui est proposée constitue un maillon entre les Ateliers Socio Linguistiques, les cours extensifs et les formations professionnalisantes ou l'emploi.

- L'action « **Groupes de recherche d'emploi** » propose à 32 femmes en recherche d'emploi un accompagnement collectif et individuel à raison d'une journée en groupe et d'un entretien individuel par semaine afin d'affiner progressivement avec la demandeuse d'emploi les critères relatifs au poste recherché afin de mieux cibler les démarches.

- L'action « **Accéder aux métiers de la restauration** » s'adresse à 17 femmes résidant en priorité dans les quartiers en politique de la ville, suivies par l'association et souhaitant travailler dans les métiers de la restauration.

L'action nouvelle « **Femmes des Quartiers : le numérique vers l'emploi** » est un projet transversal destiné à 60 femmes suivies à ADAGE afin de résorber la fracture numérique. Des ateliers d'initiation à la bureautique et à la navigation internet sont ajoutés aux actions collectives une demi-journée par semaine sur toute la durée des formations.

L'action « **Femmes et emploi sur le territoire de Belleville** » de l'association **Crescendo** permet à 30 femmes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés linguistiques de s'insérer professionnellement dans le secteur de la petite enfance et de l'aide à domicile en direction des personnes âgées, handicapées ou dépendantes. Outre la professionnalisation, le but recherché est d'identifier et lever les freins à l'emploi, et de favoriser l'estime de soi. Les participantes ont bénéficié d'un stage d'observation de 60 heures en fin de formation.

L'action « **Égalité, intégration, inclusion femmes/hommes - parcours de femmes** » de l'association **Foyer de Grenelle** développe une démarche transversale qui associe les cours de français et l'accompagnement socioprofessionnel, social et culturel ainsi qu'un accompagnement individualisé qui va de l'élaboration du projet professionnel jusqu'à sa mise en œuvre dans l'emploi. L'action concerne environ 300 femmes. Les actions relatives à l'emploi et l'accès au marché du travail ont pris la forme d'ateliers qualifiants permettant de s'approprier les outils indispensables d'accès vers l'emploi (CV, lettre de motivation, informatique). L'enseignement est individualisé et adapté au profil et aux objectifs professionnels de chacune. Un cours d'anglais professionnel est dispensé à raison de deux demi-journées hebdomadaires. L'atelier bureautique bihebdomadaire permet de se familiariser avec les outils numériques et les logiciels ou d'en approfondir la connaissance dans le cadre de l'atelier de création de site web. Parallèlement, un accompagnement collectif à la recherche d'emploi est proposé une demi-journée par semaine.

### Création d'entreprises notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire

L'association **CIP 20** implantée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris propose en s'appuyant sur une prestation de restauration /traiteur interculturel inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire, de soutenir et valoriser les initiatives locales d'économie solidaire portées par des habitantes des quartiers politique de la ville par des actions de sensibilisation et de transmission en direction des femmes afin de partager l'expérience développée pour créer une activité économique.

L'association **Quartiers du Monde** implantée dans le 20<sup>e</sup> a mené une action visant à faciliter l'accès des femmes à la formation professionnelle, l'emploi et la création d'activité économique. L'association a co-accompagné avec des acteurs spécialisés un groupe de femmes voulant créer collectivement leur entreprise dans le champ de l'ESS.

L'association **Social Builder** dans le prolongement du programme « Etincelles » propose l'élaboration et la mise en place d'une plateforme d'orientation sous la forme d'une application digitale pour un parcours personnalisé et géolocalisé.

L'association **Élan Interculturel** a mis en œuvre à Paris une action « Appetite for Enterprise » (ARISE) d'accompagnement et de promotion des capacités sociales et entrepreneuriales des femmes pour 12 femmes migrantes défavorisées à faible niveau de formation par le développement de projets entrepreneuriaux culinaires. L'action de 60 h se répartit sur six mois. La formation proposée s'est déroulée autour de plusieurs modules de développement de compétences personnelles et techniques ; de visites d'entreprises gérées par des migrant.es et la finalisation de

projets de création avec des professionnel.les du secteur et des financeurs potentiels. L'association fait appel à des partenaires parisiens spécialisés dans l'accompagnement entrepreneurial des personnes défavorisées, du développement de ses outils et dans la mise en réseau avec des acteurs du domaine culinaire et entrepreneurial

Outre le soutien de la Ville à la création d'entreprise et d'activité par les femmes, notamment dans le champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS), la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi a soutenu l'incubateur d'entreprises innovantes « Paris Pionnières » dont les projets incubés sont portés par des équipes à majorité féminine pour un montant de subvention de fonctionnement de **120 000 €** et d'investissement de **16 535 €** sur l'enveloppe départementale.

En 2018, le soutien de la Ville à des dispositifs d'accompagnement de la création d'activité, spécialisés ou généralistes, a été reconduit : en complément des dispositifs ciblés destinés au développement de l'entrepreneuriat féminin, les structures généralistes soutenues par la collectivité parisienne montrent un intérêt particulier pour les projets portés par des femmes entrepreneures. Au total, les femmes représentent, en 2018, 52% des bénéficiaires de ces dispositifs. (1 158 560 € Investissement et fonctionnement confondus)

### Mesures d'accompagnement

L'association **Réseau Mom'Artre** propose par le biais de 6 antennes (Môm'artre (18<sup>e</sup>), Môm Ganne (20<sup>e</sup>), Môm Pelleport (20<sup>e</sup>), Môm Frenay (12<sup>e</sup>), Môm Didot (14<sup>e</sup>) et Môm Tolbiac (13<sup>e</sup>) un mode de garde périscolaire adapté à toutes les familles ; de soutenir les familles dans leur organisation, en priorité les foyers vulnérables ou monoparentaux ; de concilier vie professionnelle et vie personnelle pour lever ces freins à l'emploi ; de soutenir les parents dans leurs problématiques éducatives ; de démocratiser l'accès à l'art et aider les artistes à passer de la précarité à l'employabilité et à remettre le lien social et la mixité au cœur des quartiers.

**Le Pari's des Faubourgs** développe des démarches spécifiques pour réduire les freins d'accès à l'emploi, à l'apprentissage du français, et plus généralement aux droits notamment en direction des femmes. À cet effet, l'association a mis en place un accueil de la petite enfance proposé aux mamans d'enfants de moins de 3 ans afin qu'elles puissent participer aux Ateliers Socio Linguistiques sur deux créneaux hebdomadaires (12 places).

L'association **Joséphine pour la Beauté des Femmes**, en renforçant les partenariats avec les structures prescriptrices qui agissent pour renforcer l'accompagnement vers l'emploi, développe son action « Beauté Inclusive » en utilisant les soins de beauté comme levier d'inclusion et de capacitation au profit

de 80 femmes du quartier de la Goutte d'Or, en difficulté sociale et en situation de précarité dans l'emploi.

Par ailleurs, dans le cadre des actions menées au titre de l'appel à projets « Parcours linguistiques » à visée professionnelle co-pilotés par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, les éléments consolidés disponibles de 2015 à 2016 indiquent une progression du nombre de femmes passant de 744 en 2015 à 866 en 2016 soient 47% des bénéficiaires des actions, suivant en cela la montée en charge du dispositif.

---

### A.2. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PARISIEN.NE.S EN DIFFICULTE (256 250 €)

Les Ateliers Chantiers d'Insertion s'adressent à des publics éloignés ou très éloignés de l'emploi, et ciblent particulièrement les femmes et les seniors, les publics ayant un faible niveau de formation ou de qualification.

Si les femmes sont un des publics cible, dans le secteur de l'insertion par l'activité économique à Paris, elles sont peu représentées – une faible représentation souvent liée aux contraintes de garde d'enfants.

À cet effet, un effort particulier a été mené par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'insertion par l'activité économique des parisiennes en difficulté. Il concerne le recrutement de femmes en insertion professionnelle dans l'Atelier et Chantier d'Insertion Bio Nettoyage et l'ACI Restauration.

Situé sur le site du CHRS « Pauline Roland », l'Atelier et Chantier d'Insertion du CASVP, créé en décembre 2015 s'est fixé un objectif de recrutement de 60 % de femmes afin de favoriser leur insertion professionnelle. Depuis le démarrage de son ACI Bio nettoyage, le CASVP a atteint son objectif, avec 60% de femmes parmi les candidats.es recruté.es, et ce malgré le fait que le nombre de candidates orientées vers l'ACI est moins important que les candidats hommes.

---

### A.3. LA DIVERSIFICATION DES CHOIX PROFESSIONNELS (125 000 €)

Avec « ParisCode », la Ville de Paris a fixé parmi ses priorités de favoriser l'insertion de femmes sur le marché de l'emploi dans le digital, lequel constitue un réel vivier d'opportunités pour les plus jeunes souhaitant s'orienter vers un secteur porteur, ou pour celles qui souhaitent s'engager dans une évolution de carrière.

Les femmes sont sous-représentées dans les métiers du numérique en général (27% des emplois, source: Syntec Numérique). Cela est encore plus vrai chez les développeurs, où elles ne sont que 6%.

Parallèlement, comme l'indique le baromètre Cap Digital/Multiposting, le nombre d'offres d'emploi relatif au métier de développeur.euse est en constante augmentation, et le secteur du numérique dans son ensemble recèle de vraies opportunités pour l'emploi des femmes, et l'écart des salaires entre les hommes et les femmes n'y est que de 9% (contre 16% au niveau national).

Outre le métier de développeur.euse, réellement «en tension» et en recherche de talents chez les jeunes femmes en particulier, certains métiers plus traditionnellement «féminins», comme la communication ou le marketing, sont en pleine mutation digitale, et les opportunités d'évolution de carrière grâce à des formations adéquates y sont nombreuses (data science au service du marketing stratégique, compétences commerce/vente dans les environnements numériques, etc.).

Il est donc apparu essentiel d'accompagner davantage de femmes vers ces métiers d'avenir, en particulier celles ayant une appétence pour le digital et les sciences, quel que soit leur niveau initial, et qui hésitent à s'engager dans cette voie par méconnaissance des métiers, de l'écosystème du numérique, ou encore par crainte de s'engager dans une démarche de réorientation professionnelle.

Plusieurs écoles ou opérateurs innovants du numérique ont développé dans le cadre de « ParisCode » divers parcours spécialement dédiés à ces différents profils de femmes, de l'accompagnement à l'élaboration d'un choix professionnel dans le numérique jusqu'à des formations diplômantes et des modules de formation préparant à des métiers d'excellence dans le digital. En 2017, ces actions concernent 120 Parisiennes.

L'association EPITECH (WEB@CADEMIE) a mis en place le projet « Ambition féminine » qui consiste en une formation d'intégratrice développeuse Web pour un public essentiellement féminin, sans qualification exigée à l'entrée, en formation et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle; la formation comprend une phase d'apprentissage intensive en format particulier comportant un tutorat, suivi d'un contrat de professionnalisation, pour une durée totale de 24 mois (2121heures d'apprentissage) ; une certification de niveau III au RNCP est en cours de demande. (30 places)

Les MECENES DU NUMERIQUE, en association avec la WILD CODE SCHOOL, essaimage d'une école du code créée en région centre et à Lyon et implantée depuis peu à Paris 5e arrondissement, ont mis en place un projet de formation au métier de développeur web sous Javascript et PHP, en format d'apprentissage mixte présentiel/distanciel pendant une durée de 700 heures sur 5 mois ; le public

visé est essentiellement féminin ; la formation est certifiante de niveau III (30 places, en deux sessions)

Social Builder en association avec l'entreprise Salesforce (mécénat), pour un projet de formation « administratrice de base de données utilisant plateforme Salesforce » (15 places) ; cette formation vise un public de jeunes femmes diplômées, en conversion dans le numérique ; 60 femmes suivront une initiation à l'utilisation de la plateforme Salesforce et 15 d'entre elles pourront poursuivre une formation en présentiel à l'administration « Base de données » de 99 heures avec Social Builder et 48 heures avec des salariés de Salesforce (mécénat) ; une formation additionnelle en distanciel a été proposée à hauteur de 57 heures. La formation a délivré une « certification Salesforce » et offert des débouchés au sein des entreprises clientes de la plateforme Salesforce.

---

**A.4. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PARISIEN.NE.S ENTREPRENEUR.S E A IMPACT SOCIAL ET/OU ENVIRONNEMENTAL : fonctionnement : 768 560€/Investissement : 390 000 € soit 1 158 560€**

Les femmes entrepreneures sont moins nombreuses (elles représentent 33% des créations d'entreprises à l'échelle nationale) et moins soutenues en comparaison de leurs homologues masculins. Leur légitimité est également moindre, et elles éprouvent en général plus de difficultés à lever des fonds pour financer leurs projets.

Ce constat peut être fait également dans l'entrepreneuriat, dont la collectivité parisienne soutient le développement. Une attention particulière a été portée à cette question et des actions ciblées sont mises en œuvre. Les objectifs sont :

- Mettre en œuvre des accompagnements spécifiques destinés à faciliter la réussite des projets de femmes entrepreneures à impact et la création de réseaux ;
- Faciliter leur accès au financement ;
- Donner de la visibilité à leurs projets.

---

**A.5. INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES : 2 516 488 €.**

Dans le cadre de ses missions, le Bureau du développement économique local soutient des actions d'accompagnement vers l'Emploi destinées à un public parisien éloigné du marché du travail.

À ce titre, le BDEL a subventionné en 2018 plusieurs associations menant ce type d'actions orientées tous publics sans distinction de sexe, soit dans le cadre d'une politique de droit commun généraliste destinée à l'ensemble des Parisien-ne-s (5 300 500 € en 2018 pour plus de 24 792 bénéficiaires dont 10 974 femmes, au prorata 2 346 228€) soit dans le cadre de l'AAP Politique de la Ville destinées à



atteindre les résident-es des quartiers populaires (170 500 € en 2018 pour plus de 2885 bénéficiaires dont 1265 femmes au prorata 74 760 €).

Par ailleurs, le BDEL subventionne des actions ciblées visant spécifiquement l'accompagnement des femmes vers l'insertion sociale et professionnelle, en 2018, son soutien se montait à 95 500 € au bénéfice de 279 femmes résidant pour près de la moitié en quartiers populaires.

---

#### A.6. INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE : 1 743 474 €.

L'insertion par l'activité économique (IAE), composante de l'Économie sociale et solidaire (ESS), a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi de personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles. L'IAE propose dans le cadre du code du travail, des modalités spécifiques de travail. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des structures agréées qui reçoivent des financements de l'État. A ces aides s'ajoutent des financements de la collectivité parisienne. L'action s'inscrit dans le cadre du « Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi » (PPIE)

Seules les personnes très éloignées de l'emploi peuvent bénéficier de l'IAE (agrément délivré par Pôle emploi). Seulement 35 % de femmes sont concernées par le PPIE car les secteurs d'activité les plus représentés dans l'IAE attirent davantage les hommes (bâtiment, espaces verts...).

---

#### L'EFFORT DE LA VILLE ET DU DEPARTEMENT DANS LE CHAMP DE L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

L'effort de la Ville de Paris s'élève à 6 023 307€

---

#### B. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PARISIENNES EN SITUATION D'EXCLUSION : 2 457 800 €

##### Accueil et accompagnement social par les structures associatives et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement du Département

L'action du département en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des Parisiennes en situation d'exclusion se déploie en partenariat avec les structures associatives qu'il soutient et ses propres permanences sociales d'accueil. En 2018 :

496 femmes ont été nouvellement accueillies par la **Maison des Femmes** pour un premier entretien individuel. Parmi elles, 49 % résident à Paris. Les sujets qui ont

été abordés lors de ces entretiens concernent principalement : des problèmes liés au logement et à la domiciliation (27 %), des situations de violence (27 %), le droit des étrangers et le droit d'asile (24 %).

**Aurore résidence sociale « Alix et Albert Jacquard »** dispose de 25 logements répartis sur 2 bâtiments. Suivi global de 25 hébergées dont 15 familles sont monoparentales.

**Aurore centre d'hébergement et de stabilisation « la Maison-Relais Cœur de Femmes »** accueille un public de femmes isolées en errance et de couples en situation de précarité. CHS de 65 places (4 couples et 57 femmes isolées). La Villa située rue du Ruisseau (18è) est un lieu collectif avec 40 places pour des femmes suivies 24h sur 24 et « le Hameau » situé dans l'hôpital Saint Joseph (14é) regroupe lui 25 places réparties en 6 appartements, pour des femmes dont l'insertion est plus avancée, et qui travaillent. 82 personnes ont été accueillies en 2018 sur les 65 places disponibles, soit 4 couples et 74 femmes seules. Le taux d'occupation est de 100% et le nombre de nuitées de 24 009. La moyenne d'âge est de 47 ans.

**CASP : résidence sociale « Championnet »** a accueilli en 2018 26 familles soit 65 personnes (39 enfants et 26 adultes) hébergées. Sur ces 26 familles, 6 viennent d'hôtels sociaux, 2 de centres maternels, 7 de CHRS, 10 familles après une rupture dans leur parcours (séparation et/ou fin d'hébergement chez un tiers), et enfin 1 famille venant d'un squat. La résidence sociale est une alternative à l'hébergement des familles monoparentales en hôtels. L'accompagnement est social, global et personnalisé. Il convient de noter que 24 des 26 familles ne répondent pas aux critères d'accès aux logements du fait de leurs difficultés à effectuer leurs démarches administratives. La redevance d'occupation est calculée selon les ressources et le contrat d'occupation, le règlement intérieur, le contrat d'accompagnement social et un état des lieux sont les outils contractuels de la résidence sociale. Le taux d'occupation a été de 95% en 2017 pour 22 630 nuitées.

**Au CHU Le Jardin du Monde**, 113 personnes soit 43 familles ont été accueillies en 2018 sur une capacité du centre de 45 places. Il y a eu 24 départs de femmes avec leurs enfants en 2018. Sur les 43 familles accueillies, le motif de la demande d'asile en France est le suivant : excision, mariage forcé, violences intrafamiliales, persécutions dues à l'appartenance politique, ethnique ou religieuse dans leurs pays d'origine, violences intra familiales dues à l'appartenance religieuse ou ethnique du conjoint. Les femmes ont entre 25 et 30 ans et viennent principalement de l'Afrique subsaharienne.

**Par ailleurs, le CASVP gère 3 Permanences sociales d'accueil (PSA)** au service des personnes sans domicile fixe: Les PSA sont des services sociaux et administratifs au service des Parisien.ne.s sans domicile fixe. Elles remplissent 5 missions essentielles :

- L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation
- La domiciliation administrative
- L'accès aux droits
- L'accompagnement social (accompagnement social global et accompagnement au titre du RSA)
- La protection de l'enfance (PSA Gauthey).

Les PSA sont gestionnaires des aides facultatives municipales (demandes des usager.ere.s suivi.e.s en PSA ainsi que celles des services partenaires intervenant auprès de ce public sur l'ensemble du territoire parisien).

La PSA Gauthey accueille et oriente des femmes isolées, et couples et familles sans domicile fixe tandis que la PSA Belleville exerce les mêmes missions d'accueil et d'orientation auprès de femmes et hommes de 18 à 24 ans, sans enfant à charge.

Les PSA Gauthey et Belleville ont accueilli en 2018, 4000 femmes pour un coût de fonctionnement global estimé à plus de **2 300 000 €**.

Par ailleurs, même si pour un accompagnement plus efficace, il convient de penser de nouveaux lieux d'hébergement dédiés aux femmes, notamment dans des situations de violences, le Département poursuit la mise en place de la mixité dans les centres d'hébergement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le besoin est identifié notamment par le SIAO volet urgence. Le nombre de places destinées à des femmes a été travaillé avec le Samu social de Paris et la DRIHL d'Ile de France. La mixité dans les lieux d'hébergement, encore rare sur Paris, vise notamment à lutter contre les stéréotypes de genre. Le CASVP s'est engagé depuis 2013 dans un projet de mise en place de la mixité dans ses centres d'hébergement. Le CASVP gère neuf centres d'hébergement, organisés en trois pôles : Pôle Femmes Familles, Pôle Jeunes et Pôle Rosa Luxemburg.

La mixité a ainsi été mise en place dans l'ensemble des établissements qui accueillait jusqu'alors uniquement des hommes seuls âgés de plus de 27 ans. Au sein du Pôle Rosa Luxemburg, des formations à destination de professionnel.le.s sur les questions de violences conjugales et envers les femmes afin de sensibiliser les résident.es.

L'humanisation du Pôle Jeunes, qui a intégré des locaux neufs en mars 2017, a été l'occasion de d'étendre à ce public la mise en place de la mixité. Ce projet a été préparé en amont puis dans le projet de pôle de 2016, avec les personnels et les résidents. Les actions organisées à destination des femmes sont diverses et variées dans les différents centres d'hébergement. Ainsi au sein du Pôle Jeunes, des débats autour des faits sociétaux sont proposés pour favoriser la parole des résident.es. Un conseil de la vie sociale dans lequel les femmes sont représentées a été élu.

Enfin, dans le cadre d'une convention tripartite (DRIHL, DASES, RATP) passée avec le CASVP pour le financement des Espaces Solidarité Insertion (ESI), une prestation d'hygiène permet l'accueil inconditionnel du public sans domicile fixe. Parmi celui-

ci 398 femmes ont bénéficié en 2017 d'un temps dédié à raison de deux demi-journées par semaine.

**Ces prestations sont proposées au sein des ESI HALLE ST DIDIER et RENE COTY et l'effort du Département peut être valorisé à hauteur de 157 800 €.**

#### Des haltes de jour et de nuit dédiées aux femmes sans abri

##### **Ouverture d'une Halte de l'Hôtel de Ville pour les femmes sans-abri**

Paris compte 20 000 places d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abris dont 2 500 créées depuis 2014. Il en manque encore 3 000 pour répondre aux besoins. Il s'agit là d'un des enseignements de la Nuit de la Solidarité. Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature, près de 2000 volontaires ont participé, aux côtés des services sociaux, à la 1<sup>ère</sup> grande Nuit de la Solidarité : 3035 personnes sans abri ont été ainsi dénombrées sur le territoire parisien, et parmi elles, 12% de femmes.

Ces données traduisent une accélération des processus de précarisation des femmes en situation de rue, exposées à des dangers majeurs, peu suivies par les services sociaux (seule 1 femme sur 10 dit avoir un suivi social), contraintes à des stratégies souvent très incertaines et délétères de mise à l'abri et d'invisibilité. **Ces constats ont conduit la Maire à décider de créer sans attendre, au sein même de l'Hôtel de Ville, une Halte dédiée aux femmes en situation de rue. Ouverte dès le 10 décembre 2018, la Halte de l'Hôtel de Ville permet d'accueillir 75 femmes chaque jour, et 50 femmes chaque nuit, avec la possibilité d'étendre l'accueil jusqu'à 100 places en période de grand froid**

---

L'EFFORT DE LA VILLE ET DU DEPARTEMENT DANS LES CHAMPS DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARISIENNES EN SITUATION D'EXCLUSION S'ELEVE A 8 481 107 €

## LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

Il s'agit de l'action de la Ville visant à faire émerger les études et réflexions sur l'égalité femmes-hommes et à créer des événements de sensibilisation du public et/ou des outils et d'information ou d'accompagnement des femmes pour l'accès à leurs droits.

À ce titre, La Ville soutient des débats, des séminaires et des journées d'études visant à évoquer et développer des discussions pluridisciplinaires et internationales sur des questions de genre, de travail, d'emploi, de chômage, de formation et d'éducation.

**Dans le cadre de la journée du 8 Mars 2018**, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Ville de Paris a mis l'accent sur la culture en organisant une conférence sur le thème « *Les femmes et la culture : quelle place, quels outils pour sensibiliser et favoriser égalité et émancipation ?* ».

Le secteur culturel demeure profondément inégalitaire, alors même qu'il est l'un des principaux cadres de nos représentations symboliques. La Ville a souhaité mettre en évidence ces phénomènes pour mieux les comprendre avec les acteurs.trice.s culturel.le.s, des artistes, des chercheur.se.s, des représentant.es de la société civile.

Trois tables rondes ont permis de riches débats :

- « Le service public de la culture, outil d'égalité et d'émancipation »,
- « La place des femmes dans les métiers de la culture »,
- « Rendre visible la création des femmes »

Venu.es en nombre, les professionnel.le.s de la culture, les agent.es de la Ville, notamment du service public de la culture, les associations féministes ont débattu, tout au long de la journée, pour dégager les pistes de travail propres à faire progresser l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques culturelles.

Dans l'ensemble des arrondissements (les mairies, les structures municipales, les parcours urbains, les rencontres avec les associations ...), le public a été présent tout au long du mois de mars, tant le 8 mars est aujourd'hui un rendez-vous parisien reconnu et incontournable. Très apprécié du grand public et des partenaires, le visuel 2018, calqué sur le plan de Paris, situait les lieux et les structures portant un nom de femme, cartographie imagée du matrimoine parisien.

A. ETUDES, REFLEXIONS SENSIBILISATION SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES, CREATION D'OUTILS ET ACTIONS D'INFORMATION OU D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES DANS LEURS QUARTIERS (172 000 €)

La Ville de Paris apporte son soutien aux associations intervenant dans la défense des droits des femmes.

Actions visant à faire émerger les études et réflexions sur l'égalité femmes-hommes et à créer des événements de sensibilisation du public et/ou des outils pédagogiques:

Le Collectif de pratiques et de réflexions féministes "Ruptures" agit pour la reconnaissance des droits des femmes et du féminisme par l'information, l'étude, le débat, la réflexion, la communication, les publications, l'expérimentation sociale, la formation et la transmission au niveau national, européen et international comme élément de transformation sociale.

L'Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté (ADRIC) diffuse des outils adaptés pour favoriser une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, à travers une sensibilisation, au niveau parisien, des acteur.trice.s de terrain.

Le Centre socioculturel Maurice Noguès – Centre Léo Lagrange organise des actions de sensibilisation sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Le mois de mars est l'occasion de mettre en lumière tous les projets de l'année et d'en initier d'autres autour des thèmes suivants : évolution des droits et de l'égalité entre femmes et hommes, égalité des chances, prévention et lutte contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations sexistes. L'objectif est de sensibiliser les habitant.es du 14<sup>e</sup> arrondissement afin de renforcer l'égalité femme-homme et l'autonomisation des femmes, réduire les discriminations, les inégalités fondées sur le sexe et les déséquilibres dans les rapports entre hommes et femmes, garçons et filles.

L'objectif des **Ami-e-s du Mage** est de faire sortir la question du genre du cercle des initié.e.s, de l'intégrer dans un débat plus vaste avec ceux et celles qui estiment qu'une lecture sexuée du monde du travail a des vertus heuristiques. Dans cette perspective, des débats, séminaires et journées d'études se sont tenues en 2018, visant à évoquer et développer des discussions pluridisciplinaires et internationales sur des questions de genre, de travail, d'emploi, de chômage, de formation et d'éducation. L'association a réuni des spécialistes de différents domaines : sociologues et économistes, mais également des juristes, historien.ne.s, psychologues, philosophes, anthropologues et politologues.

**Cineffable** a organisé la 29<sup>ème</sup> édition du festival international du film lesbien et féministe de Paris du 31 octobre au 4 novembre 2018, et le printemps de Cineffable en février - mars 2017, en lien avec les événements de visibilité coordonnés par le Centre LBGT et/ou avec les événements autour de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

**Femmes Solidaires** a organisé un congrès à dimension internationale. Plus de 400 déléguées de toute la France et du monde ont été accueillies lors des débats, tables rondes, réflexions pour aboutir à la rédaction d'un projet féministe laïque, d'éducation populaire. Il s'est articulé autour de deux temps forts :

- « Paris ville de Paix », au cours duquel des femmes, féministes laïques venues d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Amérique du nord, d'Europe ont pu confronter leurs expériences..« La vie démocratique», pendant lequel les représentantes des associations locales françaises et étrangères ont poursuivi les réflexions engagées et la mise en place de projets concrets pour assurer la pérennisation des actions et des campagnes de sensibilisation sur le terrain.

Le **Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'est parisien dans la maison des métallos – Comité métallos** a mené l'action « Parcours filles-femmes 2018 ». Cette action conduite depuis plus de 12 ans par l'association a porté en 2018 sur la place et la reconnaissance des femmes créatrices. Le projet est élaboré en collaboration avec des professionnel.le.s et des bénévoles du spectacle et de l'éducation populaire, qui oeuvrent auprès de différents publics, adultes, enfants, du 11<sup>e</sup> arrondissement par des ateliers et des spectacles.

Entre 2014 et 2015, le **Fonds pour les femmes en Méditerranée** a organisé avec l'aide d'expertes en développement personnel, théâtre forum et communication, une formation féministe en Intelligence collective destinée à renforcer 30 jeunes femmes leaders associatives qui militent en faveur des droits des femmes dans les quartiers défavorisés. Il s'agissait de renforcer leur estime de soi, leur permettre d'acquérir les outils et les capacités d'investir l'espace public, de porter leur projet avec succès et de comprendre la nécessité pour les femmes d'agir collectivement. En 2018, l'association a principalement capitalisé les savoirs et compétences acquis lors de cette première formation afin de les mettre en oeuvre au niveau personnel et collectif dans les associations, avant d'amorcer une dynamique destinée à renforcer le mouvement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**L'association Les Ami.e.s de l'Egalité** a pour objet de rendre visible les actions autour des droits des femmes : l'association a créé un site d'information original, nommé « 50/50 magazine». Le site ouvert le 22 avril 2014 donne à voir la multitude des actions des associations menées à Paris et en France. Quatre mille cinq cents personnes sont abonnées à la newsletter.

-

Par ailleurs, par convention passée avec la DICOM et la Délégation Générale aux Relations Internationales les salons de l'Hôtel de Ville de Paris ont accueilli le 14<sup>e</sup> rendez-vous annuel du WOMEN'S FORUM GLOBAL MEETING 2018. La réunion annuelle des femmes leaders venu.e.s de France et du monde entier s'est tenue en présence de la Maire de Paris.

Le rapport sur l'empowerment y a été présenté. Le montant de la valorisation est de 50 000€.

### Actions d'information ou d'accompagnement des femmes

**Femmes Solidaires** a mis en place des permanences d'accueil et d'écoute pour les femmes et les jeunes filles en difficulté. Son action visait aussi à sensibiliser par des débats des partenaires associatifs, institutionnels ainsi qu'un public large et à travailler avec des jeunes via des ateliers d'échanges sur des thématiques précises.

**13 pour tous** a développé un espace de rencontres et d'échanges pour soutenir les femmes de toutes origines afin de favoriser la confiance en soi, la prise de parole, l'ouverture sur le monde extérieur, et la capacité à être une force de propositions pour le quartier, par l'élaboration commune de projets.

L'organisation « **Femmes Egalité** » a souhaité mettre en place un local permanent afin d'assurer un accueil régulier et dynamique avec une plus grande amplitude d'horaires d'ouverture, un fonds de documentation, une animation régulière, et des rendez-vous fixes. L'objectif du projet est de favoriser la rencontre, l'échange, l'information pour une meilleure maîtrise de la défense des droits des femmes des milieux populaires, et la mise en oeuvre d'actions de solidarité avec les luttes des femmes du monde.

Le **Relais Ménilmontant** a proposé des ateliers aux femmes et aux hommes qui fréquentent le Relais, des espaces mixtes et non mixtes de paroles et de convivialité destinés à lutter contre la reproduction des stéréotypes de genre. Ces ateliers hebdomadaires mis en place, ont permis des échanges et réflexions autour de la vie familiale et de couple, sur l'éducation des enfants, la répartition des rôles entre parents mais aussi sur la place des femmes et des hommes dans la société. À partir de ces échanges, des projets collectifs sont élaborés afin de favoriser l'action et la valorisation des femmes et permettre l'implication des hommes, leur coopération ainsi que des activités partagées auprès des enfants.

L'action de l'**Association de culture berbère** entend valoriser l'apport des femmes dans la société et dans le développement culturel. L'objectif de l'action proposée est de favoriser l'égalité femmes/hommes par la connaissance, l'accès aux droits, l'implication, la représentation citoyenne des femmes. Elle s'articule autour d'un groupe de réflexion (Groupe FIL Femmes d'Ici et de Là-bas) ; d'ateliers participatifs pour les jeunes afin de les sensibiliser aux questions du genre et de construire avec eux, une réflexion suivie d'un projet sur leur ressenti et leurs représentations de l'égalité filles/garçons, dans leur quotidien, leur études, choix de vie et



professionnel.le.s ; d'un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les femmes en difficulté.

**L'association Femmes de la Terre**, installée dans le 19<sup>e</sup> arrondissement tient des permanences juridiques en droit des étranger.es (droit au séjour, asile, nationalité française etc.) pour les femmes, leur famille et les jeunes, le jeudi matin, sur RDV. Elle réalise l'information des usager.e.s sur leurs droits, assure la constitution et le suivi des dossiers juridiques, rédige des demandes ou des recours administratifs et contentieux et effectue des accompagnements physiques des personnes lors de leurs démarches.

**L'association Franco Africaine des Femmes Parisiennes** intervient principalement sur le 13<sup>e</sup> arrondissement par un accompagnement individuel auprès des femmes, des enfants ainsi que les travailleur.se.s migrant.e.s des foyers. Cet accompagnement se traduit par de l'écoute, de l'information et de l'orientation des familles, en particulier des femmes en grandes difficultés (violences conjugales, expulsion, enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, problèmes de santé, dé-cohabitation d'une situation de polygamie, précarité matérielle). Il a lieu deux fois par semaine au collège G. Flaubert les mardis et jeudis, de 18h30 à 20h30

**Le Réseau pour l'autonomie juridique des femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE)** organise une permanence juridique et sociale hebdomadaire à la Maison des femmes de Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Elle propose également une action de plaidoyer en relation étroite avec les acteur.rice.s du champ de l'asile.

#### **L'association « Francophonie et cultures partagées : femmes, santé et bien-être »**

L'association a pour objet la promotion de la francophonie par des activités culturelles et sociales. Elle propose aux familles issues de l'immigration des actions d'aide et de soutien à l'intégration par la connaissance de la langue et de la culture française. Elle concourt à la cohésion sociale en dehors de toute considération politique ou religieuse et sans aucune discrimination.

L'objectif du projet proposé est de permettre aux femmes du quartier politique de la ville d'être informées et de les aider à identifier les lieux où elles peuvent avoir recours à la prévention et aux soins, de les rendre actrices de leur santé afin qu'elles deviennent des relais auprès de leurs paires. Le projet s'est déroulé sur 12 mois sous la forme d'ateliers santé (2 ateliers par mois) thématiques et d'une journée bien-être (ateliers bien-être, sorties et visites des structures de santé de proximité). Les ateliers sont centrés autour des thématiques identifiées par les femmes : Gynécologie : suivi gynécologique global (contraception, ménopause, ...); Dépistages : VIH, IST, hépatites, dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal ; Maladies chroniques et nutrition : diabète, tension ; Activité physique ; Violences faites aux femmes (mariage forcé, mutilation sexuelle, etc.) et relations femmes-hommes ; Habitat et santé.

Dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville 2018 d'autres associations ont été soutenues pour un montant de 19 000€.

---

#### L'EFFORT DE LA VILLE DE PARIS

L'effort de collectivité parisienne en faveur de la défense des droits des femmes et de la promotion de la réflexion et des études dans ce champ s'élève à 172 000 €.

---

## L'ESPACE PUBLIC

Aujourd'hui encore, l'usage de l'espace public répond à des codes sexués : les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés, les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour elles et eux.

Des mécanismes sociaux, culturels, environnementaux et urbanistiques qui «font la ville» d'aujourd'hui, contribuent à exclure les femmes et les jeunes filles, non seulement de l'espace public, mais aussi des décisions concernant l'urbanisme et l'organisation de la ville. Prendre en compte le genre dans l'espace public, c'est prendre conscience de ces inégalités et tenter d'y remédier.

---

### A. GENRE ET ESPACE PUBLIC

Depuis quelques années en France, les collectivités territoriales s'interrogent sur **l'intégration de la dimension de genre dans leurs politiques publiques** pour améliorer la qualité de vie de leurs habitant-e-s. Certaines se dotent d'outils ouvertement ciblés avec la conviction que les facteurs de bien-être sont le produit d'une complexe articulation qui doit tenir compte du genre. Plusieurs grandes villes, parmi lesquelles Vienne et Montréal, notamment, sont pionnières et proposent des « bonnes pratiques » en aménagement, campagnes de sensibilisation, marches exploratoires, adaptation des transports, diagnostics et analyses genrés, etc.

Les politiques de genre :

Toute orientation des politiques publiques visant à permettre plus d'égalité entre les femmes et les hommes et intégrant la question du genre, constitue une « politique de genre ». Cette recherche d'égalité concerne de fait l'ensemble des politiques publiques. Elles visent soit des politiques de solidarité et de cohésion sociale, soit des politiques d'urbanisme favorisant un meilleur aménagement du territoire dans sa dimension spatio-temporelle.

Les politiques de genre sont fondamentalement transversales. Elles interrogent ainsi, la cohérence et la complémentarité des politiques publiques entre elles d'une part, les formes de régulation qui peuvent se construire sur le territoire (rues et quartiers, commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, etc.) de jour comme de nuit d'autre part. Par exemple, proposer des aménagements facilitant l'appropriation de l'espace public pour toutes et tous, demande de s'intéresser autant à la planification urbaine et l'éclairage nocturne, qu'à la lutte contre le harcèlement de rue ou à la façon dont on nomme les rues, les stations de métro ou de tramway, les établissements sportifs, etc.

Les politiques de genre agissent pour que les questions de partage et d'appropriation de l'espace public soient placées au cœur des politiques du territoire.

#### 1<sup>er</sup> enjeu : le « droit à la ville ».

La principale finalité de ce programme de travail « genre & espace public » porte sur le « droit à la ville ». Notion développée par Henri Lefebvre à la fin des années 1960, le droit à la ville est un droit à la liberté et à l'émancipation individuelle dans un espace fortement socialisé (Lefebvre, 1968). Dans le contexte de la ville moderne et métropolitaine, le droit à la ville c'est la capacité à participer activement, c'est-à-dire à faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine, la libre circulation. C'est pouvoir être dehors, en toute sécurité, partout dans la ville, de jour comme de nuit, pour se promener ou pour des raisons utilitaires. Le droit à la ville est un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité.

#### 2<sup>ème</sup> enjeu : le sentiment de sécurité.

Il s'agit d'un sujet malheureusement récurrent : **les femmes ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public**, qui est un lieu masculin par excellence, du fait de la répartition sexuée traditionnelle des espaces de vie qui attribuent aux femmes la sphère privée et domestique et aux hommes la sphère publique. Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité Femme/Homme sur le « harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun » montre que le harcèlement sexiste dans l'espace public peut prendre des formes diverses et que les violences sexuelles, définies par la loi dans toutes leurs manifestations, recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles (mains aux fesses, «frottements», etc.) et le viol.

#### 3<sup>ème</sup> enjeu : l'empowerment.

Ce terme peut se traduire en français par «renforcer ou acquérir du pouvoir », il s'agit de la capacité individuelle et collective de chacun-e d'agir sur son parcours de vie et sur son environnement social, économique, politique ou écologique. Cette notion met principalement l'accent sur le renforcement de l'estime de soi, la confiance en soi ainsi que la capacité de choisir des orientations dans sa vie.

#### 4<sup>ème</sup> enjeu : la coveillance.

Née il y a une trentaine d'années au Québec, cette notion signifie : être attentif.ve aux besoins de l'autre. Il s'agit moins d'un concept que d'un état d'esprit. C'est « faire à plusieurs» ce qu'on ne peut faire seul-e, dans une dynamique de lien social. « La coveillance, agir ensemble avec les parents, les ami-e-s ». Le sentiment partagé de sécurité dans l'espace urbain est le critère majeur d'un urbanisme idéal. Le vécu quotidien des habitant-e-s et les façons dont l'urbanisme et le décor urbain diminuent ou augmentent le sentiment de sécurité sont au centre du questionnement sur la ville.

## Les conséquences en urbanisme ?

Depuis quelques années, les questions de genre ont commencé à se faire une place dans le domaine de l'urbanisme, sous plusieurs points de vue : le premier est de repenser les aménagements, les rendre de plus en plus inclusifs, plus mixtes et plus partagés, de prendre en considération les inégalités d'accès à l'espace public. On peut citer par exemple l'attention portée aux mobilités, à l'éclairage, ou à la réduction des voies sans issues qui génèrent un sentiment d'insécurité, mais également la mise en place de « zones de partage ». Le second consiste à réaliser un rééquilibrage dans l'accès aux métiers de l'urbanisme : ce sont encore majoritairement des hommes qui occupent des postes décisionnaires ou politiques dans les professions de l'aménagement du territoire.

La perspective de genre en urbanisme est nouvelle et en phase d'expérimentation : des projets pilotes voient le jour, tel le projet « 7 places » qui constitue un précédent de conception intégrant une approche sexuée avec des diagnostics d'usage genrés, ou encore la Porte de Montreuil à et le projet Ceinturama de la Petite Ceinture à Paris.

### Les 7 places :

En 2016, la Mairie de Paris a lancé l'appel à projet « Réinventons nos places! », concernant le réaménagement de 7 places majeures de la ville et dont la concertation avait eu lieu en 2015. Cet appel à projet a, pour la première fois, intégré une demande concernant **la prise en compte du genre**. Les objectifs du projet sont :

1. Requalifier et rééquilibrer l'espace public au profit des piéton·ne·s, des circulations douces et de la présence du végétal
2. Diversifier et intensifier les usages de l'espace public
3. En assurer l'accessibilité à tous et toutes
4. Améliorer le lien de chaque place et son environnement proche.

Partant de l'idée que la conception d'un espace n'est jamais neutre et que la réalisation de diagnostics genrés contribue à problématiser des choix d'aménagement, pour la 1<sup>ère</sup> fois, le cahier des charges du projet « 7 places » précise dans le point 2.1.4. : « *la question de la place des femmes dans l'espace public est une donnée essentielle du projet, la vision d'un espace genré et aimable, l'équipement permettant une appropriation simple et directe par les femmes seront des éléments essentiels pour le choix des solutions proposées par la maîtrise d'œuvre* ». La question du genre n'était donc pas une option, mais pour la première fois **un critère obligatoire** qui, s'il n'était pas traité, pouvait conduire à l'élimination du collectif candidat. Cela a impliqué un questionnement de la part des urbanistes et architectes qui, dès lors, ont été contraints de modifier leur focale.

En 2018, les premiers travaux ont commencé. La place du Panthéon fournit d'ores et déjà une illustration possible d'un espace « réussi du point de vue du genre ». Cette place est devenue un espace de vie et de détente pour les touristes en

toute saison et pour les étudiant-e-s. La surface libérée des parkings, a pris la forme d'une installation de mobilier qui rythme l'espace. Par un jeu d'assises variées, l'alternance de bois et de granit propose une diversité d'usages : s'asseoir, lire, travailler, se détendre, manger, s'allonger... L'intention portée était d'offrir, avec des matériaux recyclés ou recyclables, la possibilité de se tenir à plusieurs, en groupe, de s'y retrouver, d'échanger, de communiquer.

---

#### **B. ELABORATION ET DIFFUSION D'OUTILS**

Pour faire émerger des idées nouvelles, la Ville de Paris a édité en 2016 un guide méthodologique, intitulé «Genre & espace public : les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire». Il s'adresse aux urbanistes et aux personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public. Il interroge des compétences variées, non seulement les compétences d'architecture, de construction et d'aménagement, mais aussi les compétences qui ont trait au «vivre ensemble dans la cité». C'est pourquoi ce guide pluridisciplinaire a pour vocation d'accompagner les utilisateurs.trices dans la mise en œuvre de choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en créant et en généralisant les initiatives destinées à favoriser la mixité de l'espace public et à rendre la ville plus adaptée à toutes et tous, plus agréable, plus vivante, plus conviviale. Il est maintenant largement diffusé et est accessible sur Paris.fr. Ce guide est articulé en 5 thèmes essentiels : circuler, occuper l'espace, être présentes et visibles, se sentir en sécurité, et participer. En 2018, la rédaction d'un Guide n°2, est cette fois centrée sur les bonnes pratiques.

---

#### **C. SENSIBILISATION, FORMATION DES ACTEURS ET PARTICIPATIONS DES HABITANTES (33 000 EUROS)**

La Ville de Paris apporte son soutien aux associations intervenant dans la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'espace public. L'enjeu est de «faire la ville ensemble», femmes et hommes, une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

---

**La Ville de Paris soutient ces initiatives en faveur d'un égal accès et usage de l'espace public à hauteur de 33 000 € par des subventions aux associations**

« **Genre et Ville** » est une plateforme de recherche et d'action sur les territoires, par le prisme des identités de sexe et de genre. L'association propose, pour 2018, de poursuivre le programme PASSAGES, commencé en 2015 sur le territoire de Belleville Fontaine au Roi (11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>). Il vise, à travers un travail participatif, à une reconquête de l'espace public par les habitantes, pour une égalité entre les femmes et les hommes sur les territoires. Le projet s'est poursuivi en 2016 avec d'une part, la formation des différents publics afin de consolider les compétences des acteurs et actrices du projet sur la spécificité du genre et, d'autre part, l'exploration des sites, l'analyse qu'en font les usagers et usagères en matière d'inégalités. Des ateliers créatifs, des marches sensibles ont été réalisées, avec les habitantes des quartiers ciblés.

Genre et Ville fonctionne comme un laboratoire d'idées et d'actions, sur un sujet innovant, faisant appel à des intervenant.es varié.es : formatrices.teur.s, statisticien.ne.s, animatrices.teur.s, plasticien.ne.s, chorégraphes, vidéastes, chercheurs et chercheuses.

«**Womenability**» a un projet d'étude-action-formation international sur l'appropriation genrée de l'espace urbain. L'objectif, à travers une charte et des formations, est de proposer des solutions concrètes en faveur d'un meilleur partage de la ville par les femmes et les hommes, dans un processus participatif. Il s'agit de former des collectifs et des associations locales aux différentes méthodes pour engager la société civile et les politiques à co-construire ensemble des villes mixtes et inclusives.

En 2016, une étude-action a été conduite dans 20 villes du monde entier, gouvernées par des maires femmes, en Europe, en Afrique du Sud, au Botswana, en Inde, en Chine, aux États-Unis... avec des groupes d'habitant.es, usager.es, associations, entreprises, institutions... L'une des étapes a été Paris. Dans chaque ville ont été organisées des marches exploratoires mixtes avec les partenaires locaux. Dans le même temps, des séquences d'échanges avec les acteurs et actrices ont été conduites dans chacune des villes, sur des thèmes tels que le leadership, la mobilisation et l'organisation de marches exploratoires.

Les compétences mobilisées autour de ce projet ont été transmises, en 2017, par une plateforme digitale, qui présente les bonnes pratiques et les problématiques découvertes au fur et à mesure du déroulement du projet.

Le matériel collecté par Womenability (données, interviews, photos...), lors des 8 mois d'étude-action à travers le monde est valorisé sous la forme d'une exposition que l'association a réalisé en 2017. Cette exposition, ouverte à tous les publics, et particulièrement à ceux et celles qui ne sont pas encore sensibilisé.e.s à la problématique du genre dans la ville, a lieu en deux temps : le premier une exposition fixe dans un lieu, puis une seconde étape où l'exposition est itinérante afin d'aller à la rencontre des publics, dans des lieux divers (café, salle de concert...) ainsi que dans des écoles et autres lieux de la jeunesse.

**Paris Macadam Les Arcavals** situé rue de la Goutte d'Or (Paris 18<sup>e</sup>), organise tout au long de l'année, «les Jeudis de l'égalité/femmes citoyennes» qui ont pour but de contribuer à l'égalité des chances pour toutes et tous, afin de permettre à chacun.e de bénéficier pleinement de ses droits et de ses devoirs de citoyen.ne.s. Son activité de médiation sociale et culturelle/actions emploi/quartiers d'art répond à trois objectifs particuliers concernant les femmes : lutter contre l'isolement donc les LIBERER, sensibiliser, accompagner les victimes donc les DEFENDRE, orienter vers l'emploi et les formations donc les EMANCIPER.

Forte de la mobilisation réalisée en 2016, l'association s'est donné pour but en 2018 de développer la capacité à agir des femmes au regard de problématiques de la sphère privée et de la sphère publique. Pour ce faire, les habitantes de la Goutte d'Or, vont créer des outils nouveaux pour dynamiser les femmes des quartiers «politique de la ville» et plus largement constituer un réseau francilien, à travers un blog et une newsletter mais aussi des Cafés Partagés et des séances de théâtre de l'Opprimé.

**Womanhood** est une association de production audiovisuelle et édition d'œuvre liées aux problématiques du genre, des droits LGBT et des droits des femmes., un web-documentaire a été produit, intitulé "Womanhood, kaléidoscope égyptien". Il traite du fait d'être femme en Égypte aujourd'hui : quatre ans après la révolution, quinze Égyptiennes y témoignent. Nées entre 1931 et 1995, elles ont comme point commun le fait d'avoir été confrontées à la question du Genre par leur activité sociale.

Sur les sept heures de témoignages, divisées en 80 vidéos où les participantes pensent leur lexique par le prisme du genre, le producteur a extrait une séquence de 50 minutes, à diffuser lors d'événements culturels. Ces témoignages de femmes invitent à penser la complexité du féminin, au Caire, comme ailleurs, sur des questions de "harcèlement de rue", "inégalités", "corporalité".

Pour mener à bien son projet, l'association sollicite une aide matérielle pour la diffusion de ce documentaire lors de conférences-débats à Paris, auxquelles sont invités des publics de jeunes et lors de rencontres associatives et culturelles des arrondissements.

### **Les marches exploratoires**

La ville a initié et soutenu des marches exploratoires dont l'usage nous vient du Canada et d'Amérique Latine, et qui sont pratiquées aujourd'hui fréquemment en France - 12 ont été réalisées à Paris entre 2014 et 2018.

**Quatre marches ont eu lieu en 2018** : Dans le quartier des deux portes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement; dans le quartier Danube dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, avec des jeunes filles du collège Matisse dans le 20<sup>e</sup> arrondissement; dans le quartier Flandre dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

À l'issue de ces marches, une réflexion a été menée avec des participant.e.s sur les enjeux « des marches exploratoires pour la tranquillité et la sécurité des femmes » qui sont emblématiques de la démocratie participative en favorisant une ré-



appropriation d'espaces urbains souvent vécus comme peu amènes au quotidien. Leur objectif est d'associer pleinement au processus décisionnel sur le cadre de vie les femmes présentes dans les quartiers. Il est nécessaire de sensibiliser les décideur-e-s à l'égalité entre les femmes et hommes dans la ville et à la prévention des violences faites aux femmes. Pour certaines des participantes participer à ces marches, leur a permis de s'affirmer et d'être enfin en position d'action et de valoriser leur véritable pouvoir d'agir (empowerment).

---

L'effort de la Ville de Paris en faveur de genre et espace public s'élève à  
33 000 €

---

## L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE REPRODUCTIVE

Les femmes sont tout particulièrement concernées par les grands enjeux en matière de santé publique. Elles font face à des défis spécifiques tels l'accès à la contraception et à l'IVG, mais également à la prévention, le dépistage et le traitement de certains cancers dont celui du sein, première cause de décès par cancer chez la femme. Pour mieux garantir la santé des femmes et lutter contre l'isolement social dont elles peuvent souffrir, la Ville a décidé de créer **la Première Maison rose de Paris, dédiée aux femmes atteintes d'un cancer du sein. Celle-ci a ouvert en 2019, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Le droit à disposer de son corps est un droit fondamental. Et pourtant, quatre Français.e.s sur dix s'estiment insuffisamment informé.e.s sur l'IVG. Le manque d'information fait partie des principaux obstacles à l'accès à la contraception ou à l'IVG (revue française des affaires sociales Janvier 2011).

Le contexte socio-économique influe par ailleurs sur l'accès aux soins, à la santé et au bien-être des femmes en situation de précarité ou de pauvreté.

Dans ce contexte, la Ville de Paris mène des actions en direction des Parisiennes visant à favoriser leur accès aux soins, à renforcer la protection des femmes enceintes et des enfants à naître. Elle a aussi fait le choix de favoriser leur liberté de choix en matière de maternité.

---

### DES DISPOSITIFS ET CAMPAGNES AU SERVICE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES (93 500€)

#### *Les centres de planification parisiens*

Le service de PMI assure les **missions de planification familiale**. Une équipe pluridisciplinaire (médecin, sage-femme, conseillère conjugale et familiale, infirmière, secrétaire) accueille pour :

- des entretiens et des conseils relatifs à la vie de couple, la parentalité, les violences et les relations filles-garçons,
- des consultations médicales (délivrance d'une contraception ou d'objets contraceptifs, consultations pré et post-IVG et IVG par voie médicamenteuse, dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST)).

Ces prestations sont gratuites pour les mineur.e.s et les personnes sans couverture sociale. Il n'y a pas besoin d'autorisation parentale. Les personnes majeures assurées sociales doivent se munir de leur carte vitale.

Les professionnel.le.s des centres de planification familiale organisent également

des sessions d'information et d'orientation des adultes, des jeunes et des mineur.e.s autour de la vie affective et de la sexualité. Ces actions de prévention sont ainsi menées dans les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ou auprès des jeunes en milieu scolaire.

En complément des dispositifs départementaux, la Ville soutient **la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC)**. Cette association a pour mission de défendre le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes, de leur corps et de maîtriser pleinement leur fécondité, notamment en accédant au droit à l'avortement (IVG) et à la contraception. La CADAC défend l'application concrète de ces droits, tant pour les femmes que pour les praticien.ne.s, quitte même à se pourvoir en justice, selon les lois et la jurisprudence en vigueur, si ces droits sont bafoués ou entravés (« délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse »...). La Ville a soutenu la CADAC à hauteur de 5 000 euros en 2018.

#### Information, prévention dépistage du cancer du sein

Chaque année, la Ville soutient **Octobre Rose**, la campagne d'information en faveur du dépistage organisé du cancer du sein aux côtés des femmes, des artistes engagé.e.s et des acteurs de la lutte contre le cancer (ADECA 75 et INCA). Le dépistage organisé, ce sont 300.000 Parisiennes âgées de 50 à 74 ans qui sont invitées à participer.

#### Suivi de grossesse

La **Permanence Sociale d'Accueil GAUTHEY** reçoit des familles, femmes et couples. En 2018, 5354 personnes ont été accueillies dont 63,57% de femmes, pour plus de la moitié isolées (52, 63%). À leur attention, la PSA a mis en place un protocole d'information médico-sociale aux femmes enceintes en errance. Ce protocole vise à favoriser la prise en charge précoce des femmes enceintes qui ont déclaré leur grossesse à la CAF de Paris

#### Maladies chroniques

L'**association BASILIADE**, développe un projet d'accompagnement socio-médico-psychologique des migrants d'Afrique subsaharienne avec une dimension interculturelle. Il s'agit d'améliorer l'accueil, la prise en charge et l'orientation des migrant.e.s souffrant de maladie chronique, de permettre un accès aux droits communs en direction notamment de bénéficiaires du 18<sup>e</sup> et d'apporter une réponse aux besoins spécifiques des femmes. Le montant de la subvention est de 3 500 €.

---

L'effort de la Ville de Paris en faveur de l'accès aux soins et à la santé reproductive s'élève à 93 500 €

## LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La lutte contre les violences faites aux femmes reste aujourd'hui encore « la pierre angulaire » des combats pour l'égalité. Ces violences, qu'elles soient verbales, psychiques, physiques, sexuelles ou encore économiques, représentent la forme la plus brutale des inégalités entre les femmes et les hommes. Elles s'inscrivent dans un continuum qui va de la sphère intime du couple (violences conjugales, y compris le viol conjugal) à la famille (contrainte au mariage et mutilations sexuelles féminines), sans exclure les lieux de travail ou de socialisation, tels l'école et l'université (harcèlement sexiste et sexuel).

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années à faire reculer les violences faites aux femmes de façon significative et durable. C'est dans cette perspective que l'*Observatoire parisien des violences faites aux femmes* (OPVF) a vu le jour en novembre 2014, afin de consolider les partenariats sur le territoire parisien, de coordonner la mise en œuvre des dispositifs existants et d'en créer de nouveaux, tel que la Mesure d'accompagnement protégé. L'OPVF contribue également à la formation des personnels de la Ville de Paris et à l'organisation de formations interprofessionnelles, ainsi qu'à la recherche des solutions d'hébergement.

Pour la campagne 2018, l'OPVF a traité les violences faites aux jeunes femmes, lors de la 4<sup>ème</sup> rencontre interprofessionnelle de l'OPVF qui s'est tenue le jeudi 22 novembre au Carreau du Temple dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Cette campagne a pris appui sur le mouvement #MeToo et le visuel 2018 a été conçu à partir des clichés de femmes engagées dans cette campagne, réalisés par la photographe Florence Jamard. Cette journée a rassemblé plus de 400 professionnel.le.s de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire etc.

De plus, les grands engagements de la Ville contractualisés avec les partenaires de la Justice et de la Police, tel le *Schéma d'aide aux victimes* signé en 2016 ou le *Schéma départemental de la santé*, signé début 2017, intègrent une fiche-action pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces nouvelles contractualisations viennent s'ajouter au *Contrat de prévention et de sécurité parisien*, décliné déjà dans tous les arrondissements et qui proposent d'amplifier la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Enfin chaque année, des campagnes d'information rappellent aux Parisien.ne.s, à l'occasion de la *Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes* (25 novembre) ou la *Journée de lutte contre l'excision* (6 février), que les violences de genre constituent un phénomène intolérable qui fait encore de nombreuses victimes.

## A. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS (271 500€)

Pour mener à bien son programme d'action, la Ville s'appuie sur un réseau associatif très mobilisé à Paris, formant un rempart contre ces violences, et qui contribue à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes. Il agit également en prévention de ces violences par la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Ces actions s'articulent autour des 5 thèmes suivants :

1. Permanences téléphoniques accueil écoute ; Accueil et accompagnement global des femmes victimes de violences ;
2. Accompagnement des femmes victimes de violences et harcèlement sexuel au travail ;
3. Accueil et accompagnement des femmes d'ici et d'ailleurs, y compris pour les questions de mariage forcé et de mutilations sexuelles féminines ;
4. Prévention des récidives et prise en charge des auteurs de violences.

Par ailleurs, la Ville de Paris apporte son soutien au **Comité contre l'esclavage moderne (CCEM)**, fondée en 1994, pour lui permettre d'assurer une prise en charge globale des victimes de l'esclavage domestique et économique, de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, qui sont en grande majorité des femmes ou des jeunes filles.

L'effort de la Ville de Paris s'élève à 265 500 € (DDCT, DPSP et DAJ) en dépense de subventions et à 6 500 euros (DAJ) en dépense de fonctionnement en charges générales.

### 1 Permanences téléphoniques accueil écoute :

**La Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF)** gère depuis 2007 un numéro unique national financé par l'État, le « 3919-Violences Femmes Info ». La FNSF assure une réponse aux appels des femmes victimes de violence et de leur entourage, et ce 7 jours/7. Chaque année, la plate-forme enregistre plus de 850 appels de femmes parisiennes (pour environ 14 000 appels de la France entière). Ces derniers mois, ces chiffres ont sensiblement augmenté. Afin de contribuer à une meilleure connaissance du phénomène des violences conjugales à Paris, la FNSF assure chaque année la production détaillée de données chiffrées parisiennes, sur des variables telles que les profils des femmes victimes et des agresseurs, les situations familiales, les évolutions des formes de violences, les démarches entreprises par les victimes.

**Le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)** met en œuvre depuis plus de 20 ans, une permanence téléphonique « Viol Femmes information » numéro vert national 0.800.05.95.95, pour les personnes victimes de viols intra ou extra-familiaux et d'autres agressions sexuelles. Cette permanence propose une écoute, un soutien solidaire et des informations sur les démarches à entreprendre. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 10h à 19h. En 2018, sur près de 5600 appels de la France

entière, 579 ont été le fait de Parisiennes dont plus de la moitié étaient mineures lors de la première agression sexuelle. Là aussi, le nombre d'appels a augmenté. L'association prévoit la création d'une exposition itinérante pour développer davantage la sensibilisation du public.

**L'association Femmes pour le dire femmes pour agir (FDFA)**, créée en avril 2003, s'est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes handicapées, que ce soit dans le cadre de la famille ou dans le cadre des institutions qui les accueillent. Le 9 mars 2015, l'association a ouvert une permanence téléphonique, « Écoute Violences Femmes Handicapées », qui reçoit aujourd'hui de nombreux appels. FDFA souhaite ainsi aider les victimes à formaliser leur témoignage par une écoute active et le cas échéant, solliciter des professionnel·le·s de terrain des domaines du médico-social, social, médical, judiciaire et administratif.

## 2 Accueil et accompagnement global des femmes victimes de violences

**Le Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF)** de Paris propose des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes, notamment au regard des problématiques de violences conjugales. Le CIDFF s'inscrit pleinement dans l'accès aux droits des femmes victimes de violences, avec une attention particulière portée au public des quartiers de la politique de la ville. Ces permanences ont lieu au siège de l'association, ainsi que dans les Points d'Accès au Droit (PAD) et les Maisons de Justice et du Droit (MJD) de Paris, au RIF (relais information familles) de la mairie du 18<sup>ème</sup>, soit un total de 91,5 heures hebdomadaires de permanences, ce qui procure une large couverture territoriale de l'accueil juridique des femmes victimes à Paris. De plus, en 2018, l'association poursuit la conduite de deux ateliers de sensibilisation et d'information des femmes dans les 13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**La Maison Des Femmes (MDF)** a augmenté encore sa capacité d'accueil de jour et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Le projet est dense et bien structuré ; il répond à des besoins croissants sur des questions de violences, au sein du couple, au travail, dans la famille, mais aussi concernant les victimes d'inceste et de violences subies dans l'enfance. La Maison Des Femmes conduit également une action en direction de femmes sourdes victimes de violences. Pour 2018, l'association souhaite poursuivre son action en direction des femmes handicapées auditives, victimes de violences venant s'ajouter à la subvention proposée pour l'accompagnement global

**L'association Libres Terres des Femmes (LTDF)**, qui fait partie de la Fédération nationale Solidarité Femmes, propose une permanence d'accueil de proximité, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement pour des femmes victimes de violences conjugales vivant dans le Nord de Paris. L'association accueille les femmes dans ses propres locaux et dans trois permanences, dans les mairies des 1<sup>er</sup>

et 19<sup>e</sup> arrondissements, ainsi qu'à la maternité de l'hôpital Lariboisière. Au total, en incluant les femmes déjà suivies par l'association, ce sont près de 500 femmes qui sont reçues par an. Cet accueil spécifique est renforcé par l'atelier collectif ou individuel animé par des professionnel·le·s, « bien-être et reconstruction », qui permet un soutien psychologique pour améliorer la reprise de confiance en soi.

**L'association Elle's imagine'nt**, créée en 2009, l'association gère une permanence hebdomadaire d'accueil, les vendredis et samedis, pour des publics du sud de Paris principalement (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements). Un suivi est réalisé en soutien dans les démarches administratives, judiciaires et psychologiques ainsi que des accompagnements physiques des femmes victimes de violences, dans leurs démarches au tribunal notamment. De plus, l'association a consolidé deux groupes de parole pour mettre des mots sur les violences subies et échanger avec d'autres femmes victimes. Pour mener à bien son projet, l'association s'est renforcée et comporte maintenant 24 bénévoles impliqué·e·s de façon permanente ainsi que 3 salariées à temps partiel. Elle a enfin trouvé un local dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

**L'association Halte aide aux femmes battues (HAFB)** gère un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) spécifiquement dédié à des femmes victimes de violences, le centre Louise Labé, financé par l'État. Elle gère aussi un ESI (Espace solidarité insertion, financé par la DASES) qui réalise un accueil de jour. C'est un point d'ancrage, un lieu de convivialité, l'endroit où les femmes viennent retrouver d'autres femmes, se reposer, se ressourcer, échanger entre elles. Plus de 500 femmes en moyenne chaque mois fréquentent l'ESI ; 1 500 femmes ont fréquenté l'accueil de jour et 645 enfants ont bénéficié d'un accueil en accompagnant leur mère. Enfin, HAFB gère un dispositif de mise en sécurité de femmes victimes de violences au sein du couple ou de la famille, dans le cadre de places d'hôtel fléchées avec le Samu social de Paris.

### **3. Accompagnement des femmes victimes de violences et de harcèlement sexuel au travail.**

L'Association de lutte contre les violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) défend les droits des femmes sur leur lieu de travail, face à toute forme de violences sexistes et sexuelles aussi bien dans le secteur privé que le public. L'association réalise un accompagnement juridique approfondi des victimes, tout au long de la procédure engagée, le cas échéant auprès de l'employeur ou auprès du Procureur, ainsi que des séances de sensibilisation et des actions de formation auprès des acteurs sociaux (entreprises, administrations, syndicats, associations) sur la prévention et le traitement des violences. Chaque année, l'AVFT est saisie d'une centaine de nouvelles situations, dont 30% sont parisiennes. L'AVFT, très spécialisée juridiquement, est la seule association qui se charge des violences faites aux femmes dans le champ particulier du travail. Les évolutions législatives récentes montrent que ces questions sont complexes, imbriquées dans des relations au travail, hiérarchiques ou avec des pairs, difficiles à établir et se déroulant sur de longues périodes.

#### 4. Accueil et accompagnement des femmes d'ici et d'ailleurs

La Fédération nationale GAMS (Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines), créée en 1982, œuvre à l'abolition des mutilations sexuelles féminines (MSF), des mariages forcés et de toute autre forme de « pratiques traditionnelles néfastes » en France. Le GAMS intervient de plus en plus souvent pour des jeunes filles mineures ou de jeunes majeures pour des problèmes de mariage forcé précoce et pour des demandeuses d'asile qui ont rejoint la France pour protéger leur filles ou elles-mêmes de ces violences. La Fédération nationale GAMS répond à des sollicitations pour lesquelles elle propose un accompagnement. De plus, des groupes de parole ont lieu avec des familles migrantes et des femmes isolées issues des immigrations, dans les centres de PMI, les Centres d'Éducation et de Planification Familiale, les Maisons de Santé, les associations de migrant·e·s, les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), etc. Enfin, des séances dans des établissements (lycées et collèges) permettent l'information et la prévention auprès des adolescent·e·s migrant·e·s ou d'origine étrangère.

**L'association Voix de Femmes** propose un accompagnement individualisé des filles et jeunes femmes victimes de mariage forcé. L'association apporte également son expertise aux professionnel·le·s de terrain afin de dépasser d'éventuelles manifestations de relativisme culturel ou la crainte de stigmatiser les personnes. Voix de femmes a mis au point un dispositif, « SOS mariage forcé », ligne d'écoute anonyme et confidentielle, valable sur tout le territoire national, de 9h à 17h et du lundi au vendredi. Ce dispositif propose un accueil et une écoute spécifiques des victimes et un accompagnement dans les démarches juridiques, sociales et administratives (ordonnance de protection, dissolution du mariage, plainte, domiciliation, rapatriement...) et des orientations le cas échéant vers des professionnel·le·s de droit commun ou spécialisé·e·s dans d'autres domaines (contraception, emploi, santé..) ou d'autres violences (harcèlement sexuel, excision, prostitution de survie...). En 2014, Voix de Femmes a ouvert une permanence à Paris proposant des entretiens individuels et un groupe de parole pour les parisiennes.

**Le Centre Primo Levi** accueille au fil des années de plus en plus de femmes victimes de violences et de viols dans leur pays d'origine. Cette association dispense des soins médicaux et psychologiques mais aussi un soutien social et juridique à des personnes accueillies dans des conditions marquées par l'incertitude sur leur avenir, l'instabilité et l'errance, la précarité et les difficultés matérielles, les ruptures d'accès aux droits, l'incompréhension. Chaque année, le centre reçoit un nombre croissant de femmes, originaires d'Afrique subsaharienne, de Syrie et d'autres pays connaissant des guerres civiles. Ainsi, le centre de soins a souhaité, depuis 2010, apporter une écoute et une approche adaptées à un groupe de 20 femmes environ, parfois enceintes, qui pour la plupart d'entre elles ont subi des violences sexuelles particulièrement traumatisantes et dont les conséquences s'avèrent le plus souvent très graves. Elles bénéficient de consultations médicales



et psychothérapeutiques, avec l'aide d'un.e interprète. L'accompagnement porte également sur des aspects éducatifs, un suivi psychologique, éventuellement un suivi maternité et enfin un accompagnement social et juridique.

L'association de **Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates** (ASFAD) réalise une permanence d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi des femmes immigrées ou issues de l'immigration, ouverte du lundi au jeudi de 10h à 18h : espace d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et de suivi juridique et social des femmes en difficulté. Les femmes accueillies au sein de cette permanence ont pour la plupart été victimes de violences (battues, violées, séquestrées ou encore répudiées), de 25 nationalités différentes. L'association accueille également des femmes victimes de violences à sa permanence hebdomadaire au « Point Femmes » de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement. Depuis 2015, le nombre de femmes reçues est en hausse, parmi lesquelles environ 65% sont des primo-arrivantes en France depuis moins de cinq ans.

L'association **Femmes de la Terre** anime une permanence juridique d'aide et d'information des femmes, en majorité étrangères, rencontrant des difficultés dans leur insertion économique et leurs démarches administratives et plus particulièrement des femmes victimes de violences conjugales ou plus largement familiales. L'association, membre du réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes), entend prévenir les situations d'exclusion et de violence dans lesquelles les femmes migrantes subissent une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. L'association propose un accueil téléphonique les lundis entre 14h et 18h et une permanence le jeudi. Femmes de la terre accueille chaque année un nombre croissant de femmes victimes de violence, notamment des femmes victimes d'excision et craignant que leurs filles soient à leur tour excisées en cas de retour dans leur pays d'origine.

La **Ligue des Femmes Iranienne pour la Démocratie** (LFID) réalise des actions de prévention et lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales, les discriminations multicritères à l'égard des femmes exilées et migrantes et leur famille, et ce afin de renforcer la cohésion sociale, améliorer le cadre de vie pour mieux vivre ensemble. Lors de ses permanences (2 jours par semaine, les lundis et jeudis), l'association conseille ou oriente le public vers les organismes concernés. L'association apporte un soutien moral et psychologique aux femmes, particulièrement isolées, par le biais d'une écoute téléphonique anonyme et confidentielle, en langue persane (farsi). C'est aussi un accueil sur place, les mardis, mercredis et jeudis pour aider à la mise en place des démarches nécessaires. De plus, une permanence psychologique est assurée par une psychologue persanophone. Enfin, l'association propose des ateliers sur des questions variées (santé, éducation sexuelle, sociolinguistique, expression artistique), qui permettent de rompre l'isolement des femmes et de les guider vers le chemin de l'indépendance.

L'association **Léo Lagrange** qui porte le centre socioculturel Maurice Noguès organise depuis 2009 une forte mobilisation autour de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le « 25 novembre », pour sensibiliser les femmes et les hommes, les enfants et les jeunes, sur les différentes formes de violences, avec le soutien de la mairie du 14<sup>e</sup> et des différentes associations du quartier de la porte de Vanves. Chaque année depuis 2015, le centre socioculturel Maurice Noguès, fort de son partenariat très ouvert et engagé, anime un important programme d'activités, qui réunit un public de 400 à 500 personnes (femmes, adolescentes et enfants principalement) durant une semaine de sensibilisation et de mobilisation, en collaboration avec divers acteurs locaux : l'Atelier Santé Ville 14, l'équipe de développement local, l'Espace Paris Jeunes le Miroir, le CIDFF et Elle's imagine'nt, le groupe scolaire François Villon, le Théâtre de l'opprimé, Parenthèses Médiation, Yachad, etc.

L'**Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie** (ACORT) bénéficie d'une bonne implantation dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Par ses activités socio-culturelles en direction des femmes, l'association attire un public de femmes dont certaines subissent des violences intrafamiliales. L'ACORT anime deux fois par semaine une permanence de prévention et d'accompagnement des victimes de violences conjugales et de mariage arrangé ou forcé. L'ACORT a également repéré que certaines femmes sont très isolées et, dans de rares cas, séquestrées. Le projet vise donc à apporter un accueil et une écoute, d'accompagner les femmes vers un positionnement personnel conforme à leurs besoins et respectueux de leurs droits, les amenant à une prise de décision. Enfin, dans le cadre de la *Journée Internationale des droits des femmes* mais aussi de la *Journée Internationale de lutte contre les violences envers les femmes*, l'ACORT propose chaque année une programmation qui attire un public nombreux.

L'association **Franco-Chinoise Pierre Ducerf** accompagne des femmes chinoises et d'origine chinoise confrontées à des situations de violences conjugales : agressions physiques, pressions psychologiques et privation de liberté ou d'autonomie matérielle sous diverses formes (enfermement, confiscation de la pièce d'identité, etc.). Ces maltraitements, auxquelles s'ajoutent la barrière de la langue, soulignent la nécessité d'un accompagnement spécifique destiné à ces personnes déjà fragilisées voire véritablement démunies. Ainsi, depuis 2011, l'association accueille chaque année environ 30 femmes lors de sa permanence d'accueil/accompagnement et des consultations juridiques mensuelles. L'association constate qu'au fil des ans, les femmes chinoises s'expriment davantage sur les violences dont elles sont victimes. Cependant, certaines s'emmurent dans le silence ou endurent ces situations de souffrance familiales, minimisant la gravité des faits, cédant au chantage et aux menaces familiales. Les médiatrices restent à leur écoute.

L'association **Juris secours** (anciennement association Avocats et Juristes Franco-Berbères) anime un « Point Écoute Femmes » dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, assuré par une avocate et une médiatrice sociale, afin d'offrir un lieu d'écoute,

d'information et d'accompagnement de jeunes filles ou de femmes confrontées à des problèmes de violences conjugales, de discriminations, de répudiation, de mariage forcé. Ce Point Écoute Femmes, qui s'ajoute à deux autres créés en 2001 à Bobigny et en 2014 à Épinay, est également un lieu de réflexion et de débat sur la situation des femmes et jeunes filles issues de l'immigration, victimes de discriminations liées à leur statut personnel en vigueur dans leur pays d'origine et en France.

L'Association des **Tunisiens en France (ATF)** s'attache à un travail de proximité, à l'égalité d'accès aux droits, ainsi qu'à la lutte contre les discriminations. De plus, l'ATF est impliqué depuis plusieurs années sur la lutte contre les violences faites aux femmes et notamment les violences spécifiques dont peuvent être victimes les femmes migrantes, tel que le mariage forcé. À cet effet, l'association assure une permanence téléphonique quotidienne et un accueil hebdomadaire au siège de l'association. Les femmes tunisiennes représentent plus du tiers du total, ce qui s'explique par la proximité et l'enracinement de cette association dans le tissu associatif de l'immigration tunisienne. D'autres ont traversé la Méditerranée seules et ont souvent connu un premier exil, car une majorité de ces femmes viennent de Libye où elles avaient trouvé refuge en quittant le Soudan, l'Érythrée ou l'Éthiopie.

**L'Espace 19** est une association animant 3 centres sociaux, un espace public numérique, un pôle santé & médiation socioculturelle, ainsi qu'un pôle social dans le 19ème arrondissement (gestion des centres sociaux Espace 19 Ourcq, Espace 19 Cambrai et Espace 19 Riquet). Depuis plusieurs années, l'Espace 19 est très engagé dans le quartier du 19ème arrondissement, sur les problématiques de violences faites aux femmes. L'association a ainsi réalisé des séances de sensibilisation et d'information des habitant·e·s, des jeunes des collègues et des personnes fréquentant les centres sociaux et culturels sur des thématiques telles que le mariage forcé, l'excision, les violences conjugales, les violences psychologiques, le harcèlement de rue, etc. L'Espace 19 forme également ses bénévoles et ses salarié·e·s au repérage des femmes victimes de violences, à l'accueil et l'information sur les droits (ordonnance de protection, aide juridictionnelle...). Pour 2018, pour son action localisée dans le 19<sup>e</sup> arrondissement qui touche quelques 500 jeunes et 200 adultes et pour accompagner 35 femmes victimes.

##### **5. Prévention des récidives et prise en charge des auteurs de violences**

Si la santé mentale relève de l'État et la prise en charge des soins de l'assurance maladie, la collectivité parisienne souhaite s'impliquer auprès des auteurs de violences conjugales. En effet, plus les hommes auteurs de violences sont encouragés à chercher de l'aide à travers un lieu de parole très tôt dans l'engrenage des violences dans le couple, plus les chances d'une sortie rapide sont augmentées et le risque de répétition réduit.

La Ligue française pour la Santé Mentale (LFSM) est présidée par le docteur Coutenceau, qui fut l'auteur d'un rapport très complet « Auteurs de violences au sein du couple – Prise en charge et prévention », dont l'objet était d'examiner les voies et moyens d'une prise en charge du partenaire violent. À Paris, l'association prend en charge les conjoints violents, avec comme objectif un changement comportemental et la prévention de la récidive. Cette consultation est spécialisée dans la prise en charge des passages à l'acte violents et/ou sexuels, afin de répondre à un besoin croissant des services sociaux et judiciaires pour une orientation d'auteurs de faits violents souvent sous le coup d'une injonction de soins. L'accompagnement doit permettre à ces auteurs d'établir des modes relationnels plus opérants, d'organiser une pensée plus positive de soi et des autres et de se sortir de la destructivité. Enfin, il s'agit d'aborder la sexualité de façon moins défiante et de mieux gérer leurs émotions. Pour ce faire, l'évaluation est indispensable pour poser une bonne indication de suivi thérapeutique, lequel sera adapté en fonction de la problématique criminologique et psychologique que présente le sujet. Ensuite, l'évaluation sous suivi constitue un temps essentiel pour les psychologues, permettant d'identifier les points d'avancée et de régression du sujet, de poser les difficultés rencontrées dans la prise en charge et, le cas échéant, d'ajuster les modalités de prise en charge clinique. La LFSM a mis au point une grille d'analyse très détaillée qui permet cette évaluation approfondie.

---

## B. L'HEBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE (547 059 €)

Depuis 2007, l'**association Aurore** gère un Centre d'hébergement de stabilisation (CHS) pour femmes victimes de violences conjugales et familiales. Il dispose de 17 logements et offre une capacité d'accueil de 34 places (17 femmes et 17 enfants). Deux logements sont dédiés à l'accueil en urgence. Le centre est ouvert 24h/24, toute l'année. Les violences antérieurement subies par les femmes présentes au centre sont majoritairement de nature conjugale et certaines ont subi également des violences à la fois conjugales et familiales. En 2017, 50 personnes ont été accueillies en file active sur les 34 places disponibles, soit 25 femmes et 25 enfants pour un nombre de 14 000 nuitées.

Le territoire parisien dispose de structures d'hébergement dédiées pour des femmes victimes de violences conjugales, en urgence, en stabilisation, en résidence sociale ou dans le logement social. Environ 168 places existent pour les femmes victimes de violences, en urgence et en stabilisation/insertion. Elles sont réparties dans 4 lieux : le Foyer Louise Labé (20<sup>e</sup>), le PHARE (13<sup>e</sup>), le centre Suzanne Képès (15<sup>e</sup>) et « Les Universelles » dédié aux jeunes femmes de 18 à 25 ans (3<sup>e</sup>).

On peut également ajouter le Centre d'Hébergement d'Urgence Plurielles, géré par le Groupe SOS Solidarités, qui a une capacité d'accueil de 37 places en hébergement collectif et 24 places dans des appartements autonomes, pour des jeunes femmes de 18-25 ans, dont plus de 80% ont été victimes de violences

(violences intrafamiliales, menaces de mariage forcé, séquestration, viol, esclavage moderne, prostitution) et qui sont en situation d'errance et de grande vulnérabilité. Par ailleurs, s'ajoutent à ces hébergements, 61 places en Résidence sociale avec un accompagnement spécifique à Paris : la Résidence Camille Claudel (14<sup>e</sup>), la Résidence Harmonie (15<sup>e</sup>), la Maison-relai Charmille (15<sup>e</sup>), ainsi que la dernière qui a ouvert ses portes, la Résidence Alix & Albert Jacquard (15<sup>e</sup>). **La Résidence Alix & Albert Jacquard** vient compléter le dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales ou familiales avec 25 logements. Les objectifs sont de proposer aux femmes un soutien pour favoriser une reconstruction, une reprise de confiance en elles ; de mener un travail sur leur projet de relogement, en s'appuyant à la fois sur la façon dont concrètement elles occupent leur appartement au sein de la résidence, et sur une réflexion anticipant, dès le début de leur accueil, leur futur parcours locatif ; de prendre en compte l'accompagnement des enfants et la relation parents/enfants et de travailler l'orientation vers les services sociaux de droit commun.

**Aurore centre hébergement Suzanne Képès** accueille 17 femmes avec ou sans enfants ayant subi des violences conjugales. 17 logements dont 14 regroupés dans un immeuble de 6 étages. En 2017, le centre Képès a hébergé 25 femmes et 22 enfants. Le nombre de nuitées a été de 12 000.

**Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB)** accueille exclusivement des femmes majeures, et leurs enfants le cas échéant, victimes de violences ou en situation d'errance. En 2017, HAFB a enregistré 14 000 passages et mené 1100 entretiens sociaux.

**Bonification de la grille de cotation d'attribution de logement social** : La Ville de Paris a impulsé une politique volontariste de la grille de cotation pour les demandes de logements sociaux dans laquelle sont prévus 6 points sur une base déclarative des violences, 12 points supplémentaires en cas de dépôt de plainte ou dépôt de main courante, 30 points pour les bénéficiaires du Téléphone grave danger.

Mais le nombre de places est largement insuffisant au regard de la demande. C'est pourquoi **trois nouveaux projets sont en cours de réalisation avec la DASES et la Direction du Logement et de l'Habitat**, une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence pour les jeunes femmes de 18-25 dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement (Dubail), une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement (Poniatowski) et un projet de résidence sociale de 19 logements dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement (Penaud).

---

### C. LA CONSOLIDATION DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

---

En 2018, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes s'est vu doté de moyens supplémentaires en effectif (1 poste à temps plein) afin de développer son action telle que sa participation à la mise en place de la mesure d'accompagnement protégé, en cours de création.

---

### D. LE SCHEMA D'AIDE AUX VICTIMES ET LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA SANTE

---

Les grands engagements de la Ville contractualisés avec les partenaires de la Justice et de la Police, tel que le *Schéma d'aide aux victimes* signé en 2016 ou le *Schéma départemental de la santé*, signé début 2017, intègrent une fiche-action pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces nouvelles contractualisations viennent s'ajouter au *Contrat de prévention et de sécurité parisien*, déjà décliné dans tous les arrondissements et qui proposent d'amplifier la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

---

### E. LE LIEU D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (LAO) POUR JEUNES FILLES

---

En 2018, le thème central de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes était : **Comment adapter et croiser les politiques publiques jeunesse, la prévention des violences et prise en charge des jeunes femmes ? Comment mieux repérer et accompagner les jeunes parisiennes en danger ?**

En effet, les jeunes femmes (18-25 ans) présentent un taux de victimation supérieur à leurs aînées et elles sont surreprésentées dans certaines typologies de violences :

Plusieurs rapports de structures spécialisées, révèlent que parmi les jeunes femmes victimes de violences sexuelles, la part de celles qui ont été co-victimes de violences conjugales pendant l'enfance est surreprésentée. On peut alors comprendre ces violences comme un facteur de risque à des expositions aux violences sexistes et sexuelles à l'adolescence et l'étape de jeune adulte<sup>4</sup>. Les jeunes femmes (18-25 ans) sont les premières victimes d'agressions et crimes sexuels au sein du cercle familial, 50% des victimes qui appellent le numéro Viol Femmes

---

<sup>4</sup> Enquête Hubertine Auclert : Situations et parcours des jeunes filles (18-25 ans) victimes de violences en Île-de-France, 2016

Informations déclarent des crimes qu'elles ont subis dans l'enfance, et 25 % des agressions et viols ont eu lieu au sein de la famille<sup>5</sup>.

- Elles sont 2 fois plus touchées par des violences au sein du couple que leurs aînées et 2 à 4 fois plus touchées par des violences sexuelles dans l'espace public<sup>6</sup>.
- Elles représentent 40 à 50% des victimes de mariage forcé et de mutilations sexuelles féminines
- Elles sont plus d'un tiers du public suivi par les associations spécialisées sur la traite et la prostitution<sup>7</sup>.

Enfin, les jeunes femmes sont particulièrement exposées aux nouvelles formes de violences inhérentes à l'environnement numérique, comme le cybersexisme

### **Création de l'unique accueil de jour en France dédiée aux jeunes femmes victimes de violences (15-25 ans)**

L'OPVF a réalisé en 2017/2018 un **état des lieux des structures** existantes pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences, de leurs modes d'action, des publics qu'elles touchent, en vue d'améliorer cette offre auprès des jeunes femmes. A la suite des résultats de cet état des lieux, l'OPVF s'est associé à l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint Denis, la Ville de Bagnolet et le Service des Droits des Femmes et à l'Égalité pour créer **l'unique accueil de jour en France dédiée aux jeunes femmes victimes de violences (15-25 ans)**, géré par l'association FIT.

Pour accompagner l'ouverture de cet accueil de jour, **deux sessions de sensibilisation** sur les violences faites aux jeunes femmes ont été réalisées à destinations des professionnel.le.s de la jeunesse : en septembre 2018 aux informateur.trice.s jeunesse (BIJ/PIJ -25 personnes) et en octobre 2018 à l'attention des animateur.trice.s jeunesse (DJS) sur les violences dans les relations amoureuses, l'association En avant toutes (40 personnes).

**La participation financière annuelle de la Ville de Paris est de 30 000€.**

---

#### **F. « TELEPHONE GRAVE DANGER » (15750 € dont 2500 de la DPSP)**

Afin d'améliorer et de renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales demeurant à Paris, le Procureur de la République et le Maire de Paris, ont décidé en juillet 2012 la mise en place d'un dispositif de protection, intitulé « **Téléphone Grave Danger** » (TGD).

---

<sup>5</sup> Rapport d'activité 2016 Collectif Féministe Contre le Viol

<sup>6</sup> Enquête ENVEFF (2000)

<sup>7</sup> Ibid enquête Enquête Hubertine Auclert , 2016

Il vise à renforcer, sur décision du Procureur de la République, la protection de femmes reconnues comme étant en très grand danger (violences conjugales et viols) et à faciliter le secours et l'assistance grâce à un dispositif d'alerte via des téléphones portables géolocalisables, leur permettant d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police.

Il s'agit d'assurer, selon des critères définis, une protection aux bénéficiaires du dispositif, via un téléassiste, et ce, 7 jours/7, 24 heures /24. Ce dispositif, coordonné par l'Observatoire des violences faites aux femmes de la Ville de Paris, est le fruit d'un partenariat entre le Parquet et le Tribunal de Grande Instance de Paris, la Police nationale, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris (via le Fond interministériel de prévention de la délinquance), le Conseil régional d'Ile-de-France, Orange (pour la téléphonie), Mondial Assistance (la téléassistance). Il a pris modèle sur celui expérimenté en Seine St Denis depuis 2007, qui a montré son utilité et son efficacité.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) est chargé du dispositif, pour ce qui concerne l'évaluation de la situation avant l'entrée dans leur dispositif, ainsi que le suivi juridique et l'accompagnement psycho-social des femmes prises en charge, avec le concours des services sociaux.

Les conditions d'attribution sont :

- La victime doit être domiciliée à Paris
- La situation relève d'un « très grave danger »
- La victime doit être séparée du mari/compagnon/partenaire PACS
- Si possible, l'auteur des violences est dans l'interdiction d'entrer en relation avec la victime (cadre juridique facilitant les interventions de la Police).

Le CIDFF repère également les problématiques de logement, souvent très importantes, et informe le Procureur qui saisit les services de l'hébergement et du logement de la Ville pour faciliter un transfert ou une attribution d'un logement social à la victime. Enfin la **Direction du logement et de l'habitat (DLH)** vient compléter le dispositif avec l'intervention du travailleur social de la DLH qui évalue l'opportunité d'un relogement au regard de la situation, afin de saisir le dispositif de relogement le plus adapté et d'assurer un relais entre les différents partenaires.

En 2018, il y a eu une dotation supplémentaire de 5 téléphones, qui a fait suite à une augmentation de 5 TGD en 2017, ce qui fait un total de 30 TGD sur la juridiction parisienne.

**44 personnes ont été suivies dans le dispositif TGD en 2018** (32 en 2017, 28 en 2016) : **28 femmes** ont été admises dans le cadre du dispositif TGD en 2018 (21 en 2017), soit : **25 nouvelles entrées** (18 en 2017, 11 en 2016) et **3 réservées** le temps de l'incarcération de l'auteur (*idem* 2017, 4 en 2016) ; **16 situations antérieures**



prolongées du fait que le danger persiste et que la situation n'est pas encore stabilisée (11 en 2017, 17 en 2016); 16 femmes sont sorties du dispositif au cours de l'année 2018 (14 en 2017, 14 en 2016); 69 enfants mineurs ont été protégés (54 en 2017).

Le dispositif a occasionné 19 interventions de la Police en 2018, ayant donné lieu à 5 interpellations de l'auteur des violences. (en 2017, 5 interventions, en 2016, 11 interventions et pas d'interpellation).

#### G. L'ACCUEIL AUX POINTS D'ACCES AU DROIT ET AUX MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT

Les Points d'accès au droit (PAD) et les Maisons de justice et du droit (MJD) accueillent les femmes victimes de violences et orientent sur les permanences spécialisées tenues par des juristes ou par des avocats.

- Au sein des PAD, le premier accueil et l'accueil renforcé sont réalisés par les équipes des PAD financées par la ville dans le cadre des marchés publics PAD de la Direction des Affaires Juridiques.

Le PAD 20 a pour sa part, une spécialité parisienne sur l'accueil des femmes victimes de violences, il est très identifié sur cette thématique et reçoit en moyenne 3 victimes par jour.

- Les permanences spécialisées de juristes de l'association CIDFF (Centre départemental d'information des droits des femmes et des familles) et d'avocat.es sont menées dans le cadre de l'activité du Conseil départemental d'accès au droit (GIP) dont la ville fait partie. Le CIDFF tient deux permanences par semaine au PAD 20, une permanence par semaine au PAD 19 et dans les 3 MJD ainsi qu'une permanence tous les 15 jours au PAD 13.

Elles fonctionnent sur des financements croisés des partenaires membres du CDAD.

Dans les PAD et MJD, les femmes peuvent être reçues en simple accueil, accueil renforcé ou permanences spécialisées. Elles peuvent ainsi bénéficier d'information et d'explication sur les procédures ainsi que d'aide et d'accompagnement dans les démarches.

Le PAD 20 réalise un gros travail d'accueil simple et renforcé sur cette thématique. Sur le plan des permanences spécialisées, 5 permanences du CIDFF ont lieu chaque semaine en PAD et MJD. Une consultation d'avocat dédiée a lieu toutes les deux semaines.

**Le Barreau de Paris** organise des consultations d'avocats en droit de la famille/violences conjugales dans tous les PAD et MJD et également dans le bus solidaire. Les consultations ont lieu une fois par semaine dans les PAD 18 et 19 et une fois tous les 15 jours dans les PAD 13, 15, 20 et les 3 MJD.

Une consultation d'avocat spécialisée en matière d'aide aux victimes a également lieu une fois par mois au PAD 15.

- 1 615 femmes ont été reçues en accueil simple ou renforcé,
- 677 personnes ont été reçues en permanences (422 en PAD, 255 en MJD).

Il est à noter également que 244 femmes ont été reçues dans le cadre des permanences généralistes proposées dans les relais d'accès au droit (RAD) qui se tiennent dans une cinquantaine de lieux dans la ville.

---

## H. LE RESEAU DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

De son côté, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection s'implique sur cette thématique dans plusieurs arrondissements parisiens auprès des acteurs.trices du réseau des violences faites aux femmes (2<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements). Ces actions figurent dans le contrat de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement afin de prévenir les violences conjugales et favoriser l'accompagnement des femmes victimes d'exploitation sexuelle.

**L'action des réseaux de lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans le cadre du Contrat de Prévention et de Sécurité 2016-2020 de chaque arrondissement** et de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) ainsi que dans le schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales.

**Dans les 2<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements de Paris**, l'action répond à un besoin de coordination et de diffusion d'informations. Celle-ci doit aussi permettre d'identifier et de résoudre les difficultés que rencontrent les professionnel.le.s dans leurs missions d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences. Le réseau a créé plusieurs groupes de travail : petite enfance et adolescence.

**Le réseau violences faites aux femmes du 14<sup>e</sup> arrondissement** répond à un besoin de coordination partenariale, de formation et de diffusion d'informations pour lutter contre les violences faites à l'encontre des femmes sur l'arrondissement. Elle permet la mise en relation de professionnel.le.s du 14<sup>e</sup> pour lutter contre les violences faites aux femmes, la création d'outils de communication pour prévenir et orienter les femmes comme la plaquette « Parler des violences conjugales » et le

guide au format informatique « Accompagner les femmes victimes de violences au sein du couple ».

Le réseau a créé plusieurs groupes de travail avec des institutions, des directions de la Ville et des associations sur les thèmes : enfants co-victimes de violence et femmes handicapées victimes de violence.

**Le Réseau violences faites aux femmes du 18<sup>e</sup> arrondissement** répond à un besoin de coordination et de diffusion d'information pour lutter contre les violences faites à l'encontre des femmes sur le 18<sup>e</sup> arrondissement. Son action permet de mettre en relation des professionnel.le.s du 18<sup>e</sup> pour lutter contre les violences faites aux femmes, créer des outils de communication pour prévenir, orienter les femmes et renforcer les actions de sensibilisation pour prévenir les violences faites aux femmes

**L'action du réseau violences faites aux femmes du 20<sup>e</sup> arrondissement** répond à un besoin de coordination et de diffusion d'informations. Celle-ci doit aussi permettre d'identifier et de résoudre les difficultés que rencontrent les professionnel.le.s dans leurs missions d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences dans l'arrondissement.

Dans cet arrondissement de Paris, le réseau d'aide aux victimes de violences (RAVV) conjugales et intrafamiliales été installé le 12 décembre 2016 afin de :

- Favoriser le développement d'une culture commune : connaissance des acteurs.trice.s du territoire et réflexion interprofessionnelle ;
- Proposer de l'information/sensibilisation : présentation de dispositifs ;
- Monter des évènements, créer des outils et développer des actions en milieu scolaire et dans les structures socio-éducatives par une pluridisciplinarité d'acteurs.trice.s.

Afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre de projets, le RAVV fonctionne par groupes de travail :

- Petite enfance/enfance
- Adolescence
- Formation/sensibilisation des professionnel.le.s
- Accès aux droits
- Logement

## I. LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT PROTEGEE (MAP)

La MAP (mesure d'accompagnement protégé) vise à renforcer la protection des victimes de violences conjugales (le plus souvent des femmes) et leurs enfants, vivant à Paris, dans le cadre de l'exercice du droit de visite, grâce à un dispositif expérimental d'accompagnement protégé. La MAP vise à permettre, sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), l'exercice du droit de visite du « parent non gardien » (*le plus souvent le père*), dans un contexte de violences conjugales,

sans qu'il y ait de contact entre les deux parents et dans un cadre sécurisé pour l'enfant.

Elle vise à protéger, à la fois les enfants exposés aux violences conjugales et le parent victime de ces violences (*le plus souvent la mère*). Le dispositif prévoit l'accompagnement de l'enfant, par le représentant d'une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre les domiciles de la mère et du père, dans le cadre du droit de visite. Le dispositif permet d'éviter que s'exercent de nouvelles violences dans ce contexte.

La mesure, prescrite par les JAF, permet une alternative dans la réponse apportée aux situations où existent les violences conjugales, entre le simple droit de visite et l'exercice du droit de visite en espace de rencontre. Cette mesure, atypique, s'inscrit en complémentarité entre la prévention des violences et la protection de l'enfance.

### Mise en place de la MAP à Paris

Le dispositif est directement inspiré de celui du Conseil Départemental de Seine Saint Denis (Observatoire des violences faites aux femmes), qui conduit cette mesure depuis plus de 4 ans. Hélène Bidard, adjointe à l'égalité femmes hommes et Dominique Versini, *adjointe à la Maire, chargée de solidarités, lutte contre l'exclusion, accueil des réfugié.e.s et protection de l'enfance* ont souhaité que la MAP soit accessible aux Parisien·ne·s.

**Les partenaires signataires de la Convention** sont aujourd'hui mobilisés dans le Comité de pilotage, qui s'est réuni le 18 juin 2018 :

- Le Service des Affaires Familiales (Chambre de la Famille) au TGI ;
- La chargée de mission du procureur et le Parquet mineurs ;
- La Mission parentalité de la CAF de Paris ;
- La Préfecture d'Ile-de-France/Préfecture de Paris, la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Paris, et le FIPD (co-financement) ;
- La Ville/Département de Paris : OPVF, Bureau des actions éducatives/DASES et la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ;
- L'association CERAF Solidarités, Espace de rencontre.

La convention a été signée à Paris en 2018. Depuis, **15 mesures** ont été prononcées dont 8 ont fait ou font l'objet d'une mise en œuvre. Les autres mesures attendent l'accord des parents ou de l'un d'entre eux.

---

*Au total l'effort de la Ville de Paris (DASES) en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes s'élève à 866 059 €*

---

## LA PROSTITUTION

### PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROSTITUEES

La loi n° 2016-444 du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, a modifié l'approche de la prostitution, en pénalisant le client. Elle prévoit des mesures renforcées pour accompagner la sortie de la prostitution et la réinsertion des personnes concernées.

On estime entre 20 000 et 40 000 le nombre de personnes prostituées en France (selon l'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH) – 2010).

Derrière le terme de prostitution se trouvent des réalités très diverses et en constante évolution : prostitution de rue, bars à hôtesse, salons de massage, internet et réseaux sociaux.

Les clients, désormais sanctionnés par la loi, sont dans la plupart des cas « demandeurs » d'actes sexuels de la part de jeunes personnes, parfois d'enfants. La prostitution des mineur.e.s ne cesse de croître et concernerait plus 8000 enfants et adolescent.e.s en France selon les associations spécialisées. Cette situation résulte de la précarité et la pauvreté, de situations de rupture familiale, mais aussi de l'hyper sexualisation de la société, l'omniprésence de la pornographie et des images à caractère sexuel dans les publicités, films, clips et sur internet, la banalisation du phénomène prostitutionnel qui jettent la confusion entre liberté sexuelle et prostitution. Ainsi, les jeunes sont une cible privilégiée des trafiquants, et des victimes particulièrement vulnérables notamment pour celles et ceux, nombreux.ses qui ont subi des violences sexuelles dans leur enfance.

85% des prostitué.e.s sont des femmes. 93% des personnes prostituées sont de nationalité étrangère, soumises en très grande majorité, à des réseaux de prostitution.

---

#### A. L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PARIS : UN CHOIX DE L'EXECUTIF

Paris, ville capitale, est particulièrement concernée par la prostitution : en 2009, l'OCRTEH estimait le nombre de personnes prostituées à 7 000. Depuis 2001, la Ville de Paris a choisi d'intervenir sur ce champ en complément de l'État, dont relève cette compétence. L'engagement de la collectivité parisienne se trouve réaffirmé au sein du Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020.

La collectivité participe à la commission départementale parisienne de lutte contre la prostitution mise en place en juillet 2017, sous l'autorité du Préfet et coordonnée par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Cette commission élabore, en commission plénière (2 par an) restreinte (2 par an) et met en œuvre les orientations stratégiques au niveau local en matière de prévention et de lutte contre la prostitution et assure le suivi de la mise en œuvre des parcours de sortie de la prostitution (PSP) au niveau départemental. 7 associations ont été agréées.

La Ville de Paris finance des projets spécifiques d'accueil de jour, d'accompagnement des personnes prostituées, victimes ou non de la traite des êtres humains, d'hébergement pour ces dernières et de prévention de la prostitution notamment en direction des jeunes. Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes : mise à l'abri et création de parcours de sortie de la prostitution pour les victimes de la traite, notamment par l'insertion professionnelle, la santé et la réduction des risques, l'aide à l'hébergement et l'accompagnement social global.

---

## B. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS (221 000€)

La Ville de Paris a soutenu en 2018 9 associations dont les actions se déploient autour des grands axes suivants :

- ✓ L'accompagnement des personnes prostituées.
- ✓ La lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.
- ✓ L'accompagnement des mineur.e.s prostitué.e.s.
- ✓ L'accès aux soins.
- ✓ La prévention en direction de la jeunesse.

Ces actions sont cofinancées pour partie par la DDCT, la DASES et la DGRI.

Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes : mise à l'abri et création de parcours de sortie de la prostitution, notamment par l'insertion professionnelle, l'aide à l'hébergement et par un accompagnement social global.

Ces actions sont portées par les neuf associations suivantes :

- **Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS)**

L'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS), a pour mission de mener des actions de prévention de la prostitution et de réinsertion sociale en faveur des personnes en danger de prostitution ou s'y livrant.

Le SIJ oriente les jeunes concerné.e.s à partir des diagnostics qu'il pose lors des temps d'échanges. Il met alors en place un accompagnement global. Celui-ci prend en compte les problèmes d'urgence sociale et d'accès aux droits (hébergement, recherche de logement, aide alimentaire, tickets de transport, démarches administratives, soins) et d'insertion sociale, médicale et professionnelle (ouverture de droits, recherche d'emploi).

Le SIJ appuie ses actions d'insertion sur des solutions d'hébergement primordiales pour engager de façon significative tout processus de rupture avec la prostitution. Dans ce cadre, le SIJ utilise l'hébergement à l'hôtel pour des séjours de 1 à 2 mois comme un outil de mise à l'abri et d'insertion pour les jeunes concerné.e.s. L'âge moyen (21 ans) est constant par rapport à l'année précédente. La parité hommes/femmes est respectée. Près de 54% des jeunes suivi.e.s ont la nationalité française. La prévention du risque prostitutionnel fait partie des actions prioritaires du SIJ.

- **Association Altaïr :**

**L'association Altaïr** conduit des actions dans trois domaines : a) la prévention et l'aide à l'arrêt de la prostitution, b) la prévention contre le SIDA et la gestion d'appartements de coordination thérapeutique, c) une aide individualisée aux personnes rencontrant des difficultés liées à l'identité sexuée. Spécialisée dans la mise en œuvre de dispositifs d'aide à l'insertion sociale des personnes majeures en difficulté d'adaptation, notamment en danger de prostitution, se prostituant ou s'étant prostituées, Altaïr s'appuie sur un CHRS de 24 places et sur son Service Écoute Accompagnement (SEA) pour 60 personnes.

Implanté au 8, rue Saint Jean à Paris 17<sup>e</sup>, le SEA développe des actions de prévention et d'aide à l'arrêt de la prostitution en prenant contact avec les personnes sur les lieux de prostitution des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements et en accueillant celles et ceux qui le souhaitent dans le cadre de permanences ou sur rendez-vous dans les locaux de l'association.

- **Association Aux captifs, la libération**

**L'association Aux Captifs, la Libération** mène des projets de toutes formes, de nature culturelles, sociales et sportives au bénéfice des personnes en grande précarité (SDF, toxicomanes, prostitué.e.s et tout autre individu à la rue, mineure ou adulte).

L'un des domaines d'action de l'association porte sur l'aide aux personnes prostituées dans l'ensemble des champs d'accompagnement social. Elle va à la rencontre de celles et ceux en situation de prostitution ou en danger de prostitution.

L'association dispose de cinq antennes dont les locaux sont utilisés pour des rencontres individuelles ou des ateliers. Il s'agit de Paris Centre, qui couvre les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ; Paris 12 pour le Bois de Vincennes et les boulevards des Maréchaux du 12<sup>e</sup> arrondissement ; Paris 16<sup>e</sup> sud pour le Bois de Boulogne, et l'accueil Lazare (Paris 16<sup>e</sup> nord) pour la Porte Dauphine ; enfin, une nouvelle antenne a été créée courant 2014 dans le secteur de Pigalle. Deux camions

aménagés en espace d'accueil sont utilisés pour les tournées, au cours desquelles du matériel de prévention (préservatifs et gels) est proposé, ainsi que du café et des biscuits.

À partir du lien qui se tisse au fil des rencontres en tournée-rue, l'association propose un accompagnement global tenant compte des demandes et situations particulières. Ces demandes vont de la simple démarche administrative à une sortie de prostitution. Le parcours d'insertion professionnelle s'inscrit dans ce dernier cas de figure mais également la restauration du lien social et/ou familial, l'accès aux soins, à la culture.

#### **Association Charonne :**

Elle a pour objet d'apporter tout traitement et toute aide aux personnes ayant des difficultés psychologiques, sociales et de santé, présentant des conduites addictives. En 2018, l'équipe de l'espace femmes de Charonne a poursuivi son travail d'accompagnement sanitaire et social des femmes en situation de prostitution, en maintenant et consolidant la relation de confiance dans ce lieu qui leur est dédié, ceci en dépit des difficultés rencontrées liées au contexte urbanistique de la Porte de la Chapelle (barrage policier, squat devant les locaux de l'association suite à l'implantation du CPA centre de premier accueil migrants,...) et à l'expulsion de l'association. Le travail de recueil de la parole des femmes victimes de violences physiques, sexuelles ou morales venant à l'Espace Femmes a été poursuivi et enrichi. Le mode d'accompagnement de ces souffrances s'est construit et a permis en 2018, dans le nouveau local de l'association, une ouverture à d'autres typologies de femmes subissant des violences. Trois portes d'entrée futures : la consommation de produits, la prostitution (occasionnelle, avérée ou appelée « michetonnage ») et les violences subies du fait d'une fragilité connexe (psychique, vie dans la rue...).

#### **Association Equipes d'action contre le proxénétisme (EACP)**

L'EACP, reconnue d'utilité publique, a pour objectif de porter la voix des victimes de proxénétisme, d'accompagner les personnes désireuses de sortir de ce système et de changer les mentalités sur la marchandisation du corps humain. À ce titre, l'association se constitue partie civile dans les affaires judiciaires impliquant les proxénètes et les dommages et intérêts perçus servent à aider les personnes prostituées dans leur processus de réinsertion, de recherche d'emploi, d'hébergement, d'accès aux soins médicaux, aux démarches administratives et éducatives.

Le projet proposé vise à soutenir l'association dans la constitution de partie civile dans les procès contre les proxénètes, pour faire valoir la voix des victimes, qui n'osent souvent pas le faire par crainte de représailles. Ainsi l'action des EACP lutte contre le système prostitutionnel dans le cadre juridique, ce qui est un des aspects indispensables du soutien apporté aux personnes victimes de la prostitution.

L'équipe assure la prise en charge de l'accompagnement social et le suivi des victimes ; le suivi judiciaire (constitution des dossiers, représentation des victimes et de l'association lors des procès, compte rendu des audiences) ; un accueil



téléphonique d'urgence, 24h/24h tous les jours ; l'organisation des rencontres collectives avec les différents avocats bénévoles, des représentants de la BRP (Brigade de Répression du Proxénétisme) et de la Justice, pour une meilleure coordination et efficacité de leurs actions.

#### Association Foyer Jorbalan

**Il s'agit du seul centre d'hébergement à Paris et en France dédié à l'accueil sécurisé des femmes victimes de la traite des êtres humains** aux fins d'exploitation sexuelle et du proxénétisme. Le foyer compte 12 places d'hébergement qui permettent de recevoir des femmes sans enfant orientées par des associations, des services de police et des institutions.

Outre l'hébergement, les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global. Une équipe pluridisciplinaire constituée d'une directrice, d'une psychologue, d'une assistante sociale/chargée de mission, d'une conseillère économique sociale et familiale, d'une surveillante de nuit, de deux éducatrices spécialisées et deux surveillantes de nuit, d'une maîtresse de maison, expérimentées sur les problématiques de la traite apportent leurs compétences et leur expérience. Le foyer a aussi recruté en 2013 une responsable administrative et financière pour avoir une meilleure gestion administrative en interne. L'accompagnement proposé vise à la protection, la reconstruction, l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies. Il vise aussi à favoriser l'accès aux droits (régularisation administrative, ouverture de droits sociaux notamment une couverture santé : AME et CMU, orientation vers un avocat, aide juridictionnelle). Une prise en charge psychologique est proposée à toutes les femmes accueillies pour aider la victime à surmonter les traumatismes liés à la situation de traite, ainsi que des cours de français langues étrangères (FLE) ou de remise à niveau dans diverses disciplines.

#### Association Les Amis du Bus des Femmes

L'objectif de l'association **Les Amis du Bus des Femmes** est de travailler avec et pour les personnes de la rue et plus particulièrement les personnes prostituées. Pour cela, l'association met en place des permanences mobiles en après-midi ou de nuit, dans le bus de l'association. Des animatrices bilingues et des personnel.le.s médicaux sont présent.e.s dans le bus afin d'y assurer l'accueil et d'apporter une écoute, un conseil, une orientation ou du matériel de prévention (préservatifs, gel, etc.). Ces permanences développent des actions de prévention en terme de santé publique, répondent aux demandes de première urgence (hébergement, accès aux soins, régularisation administrative) et orientent les personnes prostituées qui le désirent vers la structure d'accueil de l'association dénommée "l'Abri-bus" afin d'organiser une prise en charge médico-sociale s'inscrivant dans l'élaboration d'un projet personnalisé.

L'association propose un dispositif global vers l'emploi qui permet d'assister et de soutenir les personnes suivies pour leur recherche d'emploi ou de formation.

### L'association « L'Amicale du Nid »

L'Amicale du Nid mène des actions de terrain pour repérer et accompagner les personnes en situation ou en risque de prostitution. Elle peut les accueillir dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qu'elle gère (62 places à l'hôtel ou en appartements partagés à Paris). Elle met en œuvre des actions de prévention de la prostitution auprès de tous les publics. Elle propose également des formations en direction des professionnels et participe à l'effort de recherche afin d'améliorer la connaissance du phénomène prostitutionnel et sa prise en charge. Elle assure notamment un travail de veille et d'étude sur les phénomènes prostitutionnels émergents (réseaux sociaux, milieu scolaire, etc.) L'Amicale du Nid a créé un poste dédié en 2017 pour solliciter les établissements départementaux ou associatifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et aborder avec les équipes la problématique des conduites prostitutionnelles des jeunes. Il y a eu un approfondissement théorique, par une veille sur le traitement de la question de la prostitution des mineur.e.s, à l'échelle nationale et locale, une mise à jour juridique, des interventions auprès des équipes des pôles interne et externe de l'Amicale du Nid Paris.

La sensibilisation des acteur.trice.s des services médico-sociaux en charge de la protection de l'enfance sur le territoire parisien constitue un facteur incontournable au développement d'une vigilance et d'un meilleur repérage de ces situations. Sept services dédiés à la prise en charge de mineur.e.s ont pris contact avec l'établissement de l'Amicale du Nid Paris en lien avec des difficultés relatives à la situation de prostitution de dix jeunes accompagné.e.s. L'association souhaite continuer à développer ce travail d'accompagnement des professionnel.le.s aux prises avec des mineur.e.s en situation de prostitution, en leur permettant, après une phase d'évaluation, d'être suivi régulièrement dans sa relation avec un.e mineur.e. En parallèle, elle a lancé un projet d'enquête auprès des établissements de l'ASE pour identifier et prévenir les situations de prostitution et pour permettre d'avoir des données sur un phénomène encore peu nommé et évoqué.

### L'association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social (ALC)

L'association ALC, a pour objet de développer des structures d'accueil et d'accompagnement diversifiées et complémentaires dans le domaine de l'action sociale en direction des personnes en difficulté d'insertion sociale, reconnue d'utilité publique, assure l'accueil et l'accompagnement de plus de 2 200 personnes par an. Ce dispositif propose une mise à l'abri en centre d'hébergement et une prise en charge globale aux personnes majeures, victimes de la traite des êtres humains ou de mariages forcés, en danger localement, sans distinction de genre, françaises ou étrangères, en situation régulière ou non, accompagnées ou non de leurs enfants et nécessitant un éloignement géographique.

Toutes les victimes sont systématiquement accompagnées vers les centres d'hébergement par un travailleur social de la structure ayant sollicité l'accueil. Ainsi

50 centres d'accueil différents, essentiellement des CHRS, répartis sur 35 départements, peuvent prendre en charge une à deux personnes chacun.

A Paris, le partenariat entre la Ville et l'association ALC permet la prise en charge et l'accueil sécurisant, des personnes victimes de la traite et/ou du proxénétisme résidant sur le territoire parisien et suivies et orientées par des associations parisiennes partenaires. Ce partenariat est coordonné par l'association ALC. Un comité technique composé de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés se réunit régulièrement afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du dispositif.

---

**L'effort de la Ville de Paris en faveur de la prévention de la prostitution et de l'accompagnement des personnes prostituées s'élève à 221 000 €.**

---

LA CULTURE, PRATIQUES ARTISTIQUES, MATRIMOINE  
ET VISIBILITE DES FEMMES

---

A. UNE PLUS GRANDE VISIBILITE DE L'APPORT DES FEMMES DANS LA  
VIE CULTURELLE ET SOCIALE (17 500 €)

**1 Le projet place du Panthéon « Les MonumentalEs », un travail mémoriel sur la place des femmes.**

Si le monument central de la place du Panthéon est dédié aux « Grands hommes », aucune place n'avait jusqu'ici été faite aux femmes illustres dans ce lieu emblématique du patrimoine français et parisien. Il a donc semblé évident d'initier, depuis ce lieu, un travail de restitution de la mémoire des femmes en général et de leur place dans l'espace public en particulier.

**Le 1 juillet 2017**, s'est tenu un évènement mémoriel féministe monumental Place du Panthéon : « Une Place à Soi ».

Autour d'un hommage à l'artiste féministe Judy Chicago, matérialisé par un triangle de granit au sol évoquant son œuvre emblématique sur les femmes « The Diner Party », œuvre maitresse du Musée de Brooklyn, il a été mené un travail destiné à célébrer les femmes de tous les horizons, à donner place aux invisibles de l'Histoire et à soutenir nos contemporaines.

Un travail collaboratif via un blog a permis de collecter des noms de femmes, Simone Weil, Hubertine Auclert, la Mulâtresse Solitude, Christine de Pisan, Phoolan Davi, Rosa Parks... et d'archétypes « féminins », femme de, pétroleuse, mauvaise fille, autant de qualificatifs qui consolident l'imaginaire collectif. Ce travail de collecte a servi de base pour le travail d'écriture le jour de l'évènement, pendant lequel le public a pu se saisir de pinceaux et inscrire ces noms et de nombreux autres sur le sol, place du Panthéon.

En parallèle, des femmes artistes, Claire Courdavault, DJ-S-One, Madame Rap, la chorégraphe Hélène Couvoisier, Self-Ish, des plasticiennes, rappeuses, poètes, ont présenté leurs performances sur la place tout au long de la journée, et des associations féministes se sont exprimées. Une exposition, proposée par l'Association ADSF qui accompagne les femmes SDF, a permis de rendre hommage à ces femmes invisibles. Les cyclistes du collectif les Zimbes ont organisé une « Ride » autour de la place, des vidéos de l'Association FIT sur l'accompagnement des jeunes filles victimes de violence ont été projetées au cours de la journée. Simone Weil ayant disparu la veille de notre évènement, une vidéo de son discours à l'Assemblée Nationale en faveur de l'avortement a été présentée en son hommage.

### **Pérennisation.**

Ce travail mémoriel a été poursuivi en 2018 avec l'engagement de la Ville de Paris à pérenniser cette action.

**Il a ainsi été décidé que 200 noms seraient inscrits sur la place dans un premier temps, avec le projet d'élargir la liste au fil du temps.**

## **2. Valorisation du matrimoine**

**Le fonds Marguerite Durand (DAC)** est constitué de 45 000 livres et brochures depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, sur le féminisme (histoire des luttes, biographies de militantes, théorie féministe, etc.). Il comprend également des tableaux, gravures, objets d'art, documents de propagande féministe. Ce fonds est actuellement hébergé à la bibliothèque Melville.

**Les associations AWARE (Archives of Women Artists, Research and Exhibitions) et HF Ile de France.** L'association AWARE a pour mission de réintégrer les artistes femmes du XX<sup>e</sup> siècle dans l'histoire de l'art. Beaucoup d'entre elles ont été oubliées ou sont encore méconnues, AWARE rend leur travail et leur nom plus visibles.

Le projet de l'association est plus précisément de promouvoir et informer, par le biais d'une plateforme documentaire en ligne accessible au plus large public, sur la création artistique des femmes du XX<sup>e</sup> siècle, dont les œuvres sont aujourd'hui encore insuffisamment reconnues.

La visibilité, l'accessibilité et la gratuité d'Internet offrent aujourd'hui le moyen idéal d'inverser cette tendance à l'oubli dont les artistes femmes ont souffert et ainsi de recréer un cercle vertueux. Le site Internet d'AWARE est mis à jour en permanence par des spécialistes et permet aux artistes de tous les continents d'être visibles, accessibles, indexées, dans une histoire qui s'enrichit d'autant de leur présence. Par ailleurs, AWARE organise des tables rondes, colloques et journées d'études en partenariat avec des universités et des musées ainsi que des visites guidées dans les musées et dans l'espace public à la découverte des artistes femmes et de leurs œuvres.

**L'association HF Ile de France** a pour but de repérer les inégalités entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture et, en particulier, dans le secteur du spectacle vivant, la mobilisation contre les discriminations et une évolution vers une égalité réelle.

Le projet Matrimoine lancé en 2015 a pour objectif de revaloriser les créatrices du passé et les biens culturels transmis par les femmes des générations précédentes. Dans cette perspective l'association HF Ile de France a initié les Journées du Matrimoine durant lesquelles sont proposés des parcours matrimoine dans les musées ainsi que des parcours urbains autour de l'histoire de femmes et diverses

activités qui ont pour but de mettre en lumière les créatrices du passé. Elle a également créé un site web, consacré au matrimoine, qui est à la fois une plateforme de centralisation et de mutualisation de la documentation (écrite, audio, visuelle) qui témoigne de l'héritage des femmes et un carrefour de communication autour des actions valorisant les créatrices du passé.

### 3. Actions visant à promouvoir l'histoire du féminisme et la place des femmes dans la culture et la vie artistique

**Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir** a pour objet principal la conservation et la diffusion des archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes en France, en Europe et dans le monde, dans un but de mise à disposition du public de ces ressources. Le fonds d'archives audiovisuelles du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir se compose notamment du fonds documentaire sur l'histoire des femmes constitué, de 1981 à 1993.

L'association a mis en œuvre un travail de recherche et d'indexation de films et vidéos féministes et/ou sur les femmes afin de préserver, valoriser, restaurer et diffuser des œuvres audiovisuelles essentielles à l'histoire contemporaine ainsi qu'à la place des femmes dans la création audiovisuelle et la société.

En 2018, l'association a poursuivi son travail de sensibilisation d'animateur.trice.s travaillant dans les quartiers Politique de la Ville de Paris, en proposant des ateliers de sensibilisation aux stéréotypes par l'éducation à l'image en milieu scolaire et parascolaire à Paris et en région Parisienne. Elle a réalisé des archives audiovisuelles liées aux luttes et aux droits des femmes à Paris. Enfin, elle a organisé et participé à des projections débats, notamment au Forum des images, et au cinéma Le Luminor.

---

#### B. L'ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR UN EGAL ACCES A LA CREATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE (43 000 €)

En 2018, l'activité de l'association **HF Ile-de-France** a continué à se concentrer autour de la place des femmes dans la création artistique contemporaine, notamment dans le domaine des musiques actuelles, de l'audio-visuel et du théâtre.

Par ailleurs, la **Commission d'acquisition du Fond Municipal d'Art Contemporain (FMAC)** a acquis pour la première fois un nombre égal d'œuvres d'hommes et de femmes artistes voire légèrement supérieur pour ces dernières : Laëtitia Badaut-Haussmann, Julie Béna, Lucie de Barbuat, Hélène Delprat, Morgane Denzler, Emmanuelle Lainé, Alicia Paz, Elsa Sahal et Stéphanie Solinas.

Ce bilan reflète l'attention portée par les membres du jury (Direction des Affaires Culturelles et expert.e.s nommé.e.s) à l'égalité de traitement entre femmes et hommes, comme plus largement à une meilleure représentation de ces dernières parmi les expert.es. La Commission d'acquisition est composée de trois expertes, d'un expert et deux conservatrices de la Ville de Paris.

La Direction des affaires culturelles accompagne des actions spécifiques visant à soutenir le travail et l'engagement autour des questions d'égalité homme - femmes dans le domaine de la culture.

La DAC soutient des actions autour de l'intégration des artistes femmes du XXème siècle dans l'Histoire de l'Art, des événements autour des danseuses de Hip Hop et de la promotion de l'expression féminine dans le Slam ainsi que le festival Chérie Chéris dont la programmation a pour thème les questions de genre pour un montant de **43 000 €**

---

**L'effort de la Ville en faveur de la culture, des pratiques artistiques et du matrimoine s'est élevé en 2018 à 60 500 € (DDCT et DAC)**

La **Compagnie Graines de soleil** propose des activités culturelles et artistiques dans le quartier de la Goutte d'Or, permettant ainsi l'accès à la culture des habitant.e.s qui peuvent en être éloignées. Avec l'action « Paroles de femmes », l'association, en partenariat avec le centre social Accueil Laghouat, propose un atelier théâtre à destination des femmes en apprentissage du français, complété par des sorties culturelles.

Une subvention est attribuée à l'association **LA BANDE À GODOT** pour une action Culture / Égalité Femme/ Homme.

**L'association Slam ô féminin**, (18<sup>e</sup>) conduit durant l'année 2018 en lien avec une enseignante, une action de prévention des violences entre filles et garçons et des comportements sexistes chez les enfants et préadolescents par la pratique artistique du Slam. Les ateliers de slam et les jeux de rôle débouchent sur la création et la représentation d'un spectacle. L'action se déroule au bénéfice de l'école élémentaire rue Belliard (18<sup>e</sup>).

---

**Être présentes et visibles, dans la rue, dans les médias, dans l'espace public**

**Dans les rues de la ville :**

La présence symbolique de femmes par des noms donnés à des rues, des squares, des écoles, des stations de tramway, etc. permet de les visibiliser et de leur rendre leur juste place.

L'histoire de l'attribution des noms de rue et la grande difficulté de débaptiser et renommer des rues existantes a fait qu'aujourd'hui dans toute la France il y a

moins de 2% de noms de rue qui portent des noms de femmes... à Paris : 200 rues de Paris portent le nom de femmes, contre 4000 pour les hommes. Début 2001, ce chiffre n'était que de 44 noms de rues au féminin. Entre 2008 et 2014, la Ville de Paris a rendu hommage à 98 femmes sur 228 dénominations, avec 43% on approchait donc de la parité pour des sites devant être nommés.

A Paris, depuis mars 2014 la parité est observée : la commission annuelle de dénomination, réunie en février 2015, a même été bien au-delà car, sur 36 dénominations décidées, 22 ont rendu hommage à des femmes, soit plus de 61%.

Un effort a également été fourni pour nommer au féminin des équipements n'ayant pas encore de noms de personnalités (lieux sportifs et culturels, nouvelles stations de transports en commun, pont...).

Le nombre de bibliothèques ayant pris le nom de femmes illustres est passé de une en 2001 (Marguerite Durand) à 13 aujourd'hui.

Elles rendent hommage à des écrivaines mais aussi des femmes engagées : Marguerite Duras, Marguerite Yourcenar, Charlotte Delbo, Marguerite Audoux, Andrée Chédid, Germaine Tillion, Louise Michel, Violette Leduc. Tandis que la bibliothèque Saint-Lazare a été récemment rebaptisée bibliothèque Françoise Sagan (10e).

A Paris, sur la ligne T3 du tramway, la deuxième extension jusqu'à la porte de la Chapelle comprenait les stations suivantes Alexandra David-Néel, Marie de Miribel, Séverine, Adrienne Bolland, Delphine Seyrig, Maryse Bastié, Ella Fitzgerald, Rosa Parks et Colette Besson. Lors de l'inauguration du projet jusqu'à la porte d'Asnières le 24 novembre 2018, trois nouvelles stations ont été nommées Angélique Compoint, Diane Arbus et Marguerite Long.

**L'effort de la Ville de Paris en faveur de la promotion et de l'accès des femmes à la culture s'élève à 60 500 €**



## LA PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES HOMMES DANS LE SPORT

### L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE CONTEXTE DES JO 2024 (335 253 €)

La Ville de Paris développe des actions visant à faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes à la pratique sportive, qu'elle soit de haut niveau ou dans le cadre des pratiques amateurs et récréatives.

L'action de la Ville répond aussi à la volonté de développer l'accès à la pratique sportive des jeunes filles issues des quartiers populaires.

#### *Développer la pratique sportive des jeunes filles issues des quartiers populaires.*

Le dispositif « **ALLEZ LES FILLES** » s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre la Mairie de Paris et la Fondation PSG qui a pour objet de soutenir diverses actions à caractère social, dont le développement du sport féminin fait partie. Il propose à 25 jeunes filles de 9 à 13 ans, issues d'un quartier politique de la Ville (collège Aimé Césaire – 18<sup>e</sup> arrondissement), diverses animations, sorties et visites les mercredis après-midi, autour de thèmes relatifs au sport, à la culture, aux loisirs. Ces sorties s'accompagnent d'un séjour de 5 jours. Une des finalités de ce projet est de faire découvrir diverses activités sportives aux filles afin qu'elles en choisissent une la saison prochaine, la Fondation PSG leur offrant la cotisation.

Ce dispositif répond à la politique nationale du ministère en charge des Sports et également à celle de la Ville de Paris qui est de développer la pratique sportive féminine, notamment dans les quartiers sensibles. La Ville de Paris soutient notamment cette initiative à hauteur de **230 000 €** dans le cadre de la convention d'objectifs de la Fondation PSG.

Par ailleurs le dispositif « **HAND'ELLES** » accueille 54 Jeunes filles âgées de 8 à 12 ans issues de quartiers politiques de la ville. HAND'ELLES est un dispositif développé par l'association Educ'Hand dans le cadre de son partenariat avec la Mairie de Paris. HAND'ELLES propose à chaque jeune fille scolarisée en quartiers politiques de la ville, licenciée ou non, de pratiquer le handball tout en bénéficiant d'un accompagnement à la scolarité avec du personnel compétent. Pour la saison 2016/2017, le dispositif s'est déroulé sur 4 arrondissements (19<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>). Un tournoi HAND'ELLES, regroupant l'ensemble des filles inscrites dans le dispositif, est organisé.

HAND'ELLES est une action de solidarité gratuite, l'accès est libre et sans cotisation, un engagement moral de la participante est matérialisé au travers d'une feuille d'inscription. L'assiduité est un élément primordial pour la réussite de ce dispositif.

### Augmenter la pratique sportive féminine à Paris

**Femmes en sport 2018** : Femmes en sport est un événement annuel dont le but est de promouvoir la pratique sportive féminine. Cette année, l'événement s'est déroulé le samedi 5 Mai 2018. Sur cette journée, de nombreuses activités d'initiation sportive gratuite ont été proposées aux femmes parisiennes de tous les âges, sur 6 sites différents de 11h à 19h, Parc Montsouris (14<sup>e</sup>), Parc Martin Luther King (17<sup>e</sup>), Esplanade Nathalie Sarraute (18<sup>e</sup>), la place des Fêtes (19<sup>e</sup>). 3 500 femmes ont pris part à cette initiative.

Les activités proposées ont été encadrées par des éducateur.trice.s sportif.ve.s de la Ville de Paris et des associations partenaires. Cette édition a été marquée par la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de 2024. Le site des Berges de Seine étant le site principal de cette journée dédiée au sport féminin, des structures associatives fédérales (comités départementaux, ligues, clubs professionnels) sont également intervenues dans le cadre d'animations.

**Le dispositif Paris Sport Vacances (PSV)** organise des stages pendant les périodes de vacances scolaires. Le programme de l'offre sportive municipale des vacances recense et intègre l'ensemble des stages sportifs en demi-journée et/ou en journée complète organisés en partenariat avec les associations et les comités parisiens en conventions d'objectifs ainsi que les animations sportives ne nécessitant pas d'inscription préalable. Les stages Paris Sport Vacances s'adressent au public parisien de 7 à 17 ans selon les disciplines sportives, ils sont gratuits en format demi-journée et payants (avec les repas) selon Quotient Familial en format journée complète.

En 2018, 33 stages ont été proposés spécifiquement pour des jeunes parisiennes. 227 femmes dont 134 en quartiers politique de la ville ont participé avec les associations : **Educ'hand, Paris Basket 18, ES Petits Anges.**

**Le dispositif Objectif La Parisienne** a pour but de permettre à 100 femmes totalement éloignées de toutes pratiques sportives et se trouvant en situation économique et sociale précaire de commencer une activité sportive avec pour objectif de participer à la course « La Parisienne ». Les femmes, qui sont identifiées par des centres sociaux et des associations de prévention, participent à 10 séances d'entraînement entre mai et septembre puis à la course « La parisienne » de 7 km qui se déroule en plein Paris. Ce dispositif est organisé en partenariat avec La Parisienne et Reebok. La course a eu lieu le 9 septembre 2018 avec un départ sous la Tour Eiffel.

L'effort de la Ville de Paris en faveur de la promotion et de l'accès des femmes aux sports s'élève à 340 100 € soient une dépense totale de subvention de

315 000 € (DDCT et DJS) et une dépense de fonctionnement de 25 000 € (DDCT).

ELEMENTS BUDGETAIRES 2018

Éducation et culture de l'égalité	242 500_€
Insertion, emploi et lutte contre l'exclusion	8 481 107 €
Promotion des Droits des femmes	172 000 €
Espace public	33 000€
Accès aux soins et à la santé reproductive	93 500 €
Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	866 059 €
Prévention de la prostitution et accompagnement des personnes prostituées	221 000 €
Culture, pratiques artistiques, matrimoine et visibilité de l'apport des femmes	60 500 €
Promotion de l'égalité femmes – hommes dans le sport	340 100 €
Ville et Département	10 509 266 €



---

IV  
PERSPECTIVES DE TRAVAIL

La Ville de Paris s'attache à développer de nouvelles orientations et à consolider celles déjà mises en œuvre au moyen d'actions et pistes de travail diverses dont :

#### DES ACTIONS TRANSVERSALES ET STRUCTURANTES

- ❖ Poursuite du plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes.
- ❖ Le développement de la démarche de budgétisation sensible au genre.
- ❖ Le développement et la consolidation de l'usage de la communication égalitaire.
- ❖ L'appui expert au déploiement de la Démarche égalité dans le cadre du Label Alliance.
- ❖ Le soutien à La Cité de l'Égalité et des Droits des Femmes

#### ❖ L'EDUCATION ET LA CULTURE DE L'EGALITE

- ❖ Le renforcement des actions d'éducation à l'égalité filles-garçons.
- ❖ La constitution de catalogues de références non stéréotypés pour promouvoir l'égalité.
- ❖ L'élaboration d'un cycle de formation pour les responsables des associations étudiantes parisiennes et le projet d'éga-conditionnalité<sup>8</sup> dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes ».
- ❖ La formation des agent.e.s de la Ville, et tout particulièrement de celles et ceux qui sont en charge de la jeunesse (personnel.le.s de crèches, animateur.trice.s des accueils de loisirs et des structures sportives, éducateur.trice.s intervenant dans les collèges) afin qu'ils questionnent et modifient leurs pratiques.
- ❖ Le développement de l'appel à projets « Collèges pour l'égalité » au bénéfice de plus d'établissements et de collégien.ne.s.
- ❖ Le développement d'une offre de livres sans stéréotypes de sexe dans les bibliothèques de la Ville.
- ❖ La poursuite du travail avec la Direction de la Famille et de la Petite Enfance et le suivi des préconisations de la recherche-action entamée dans 20 établissements d'accueil de la petite enfance. Un projet spécifique : élaboration d'un catalogue de jouets non stéréotypés dans les champs de la petite enfance.
- ❖ L'augmentation de la sensibilisation des professionnel.le.s de l'accompagnement de la jeunesse sur les pratiques sportives mixtes et non ségréguées, en insistant sur les stéréotypes à déconstruire.
- ❖ Le développement du réseau des référent.e.s égalité dans les universités parisiennes et des échanges de bonnes pratiques.

<sup>8</sup> Conditionnement des financements publics à l'égalité femmes-hommes

- ❖ La poursuite des actions de formation au sein des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE).

---

## L'INSERTION, L'EMPLOI ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

- ❖ Le développement de l'offre de formation pour les femmes les moins qualifiées, notamment par le moyen d'actions linguistiques à visée professionnelle.
- ❖ La valorisation et l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise et d'activité par les femmes ainsi que l'engagement des parisiennes dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- ❖ La promotion de la mixité des métiers auprès du grand public et des jeunes, notamment par la déconstruction des préjugés dans les forums métiers / emploi.
- ❖ La consolidation et le développement de l'accès prioritaire en crèche aux enfants des familles monoparentales et/ou en situation de précarité.
- ❖ Le soutien à des actions d'aide à la formalisation de projets professionnels en direction des jeunes filles.
- ❖ Le développement du partenariat avec les acteur.rice.s de l'emploi afin de favoriser l'accès au marché du travail des femmes les plus éloignées de l'emploi.
- ❖ La tenue d'un forum de l'emploi sur la mixité des métiers.
- ❖ Mise en place de conventions pour l'accès des jeunes filles victimes de violences aux formations, dispositifs d'apprentissage et offres d'emploi de la Ville de Paris

---

## LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

- ❖ Le soutien aux réseaux et associations travaillant au développement des recherches sur le genre et sur les questions d'égalité femmes-hommes.
- ❖ Le soutien aux colloques et à la communication au bénéfice des travaux de recherche menés dans ce champ et à la création d'outils à destination des professionnel.le.s et du grand public.
- ❖ Le soutien aux associations et structures exerçant des permanences juridiques, sociales sur les droits des femmes à destination des Parisiennes.
- ❖ L'organisation de séances de sensibilisation aux droits des femmes auprès des professionnel.le.s et du grand public.



---

## L'ESPACE PUBLIC

- ❖ La mise au point d'une stratégie élaborée par un groupe de travail constitué de géographes et d'associations et l'élaboration d'outils adaptés pour mieux prendre en compte la place des femmes dans l'espace public et/ou le genre dans l'aménagement et l'organisation de la ville, et le développement de modalités d'actions publiques concrètes sur ces sujets.
- ❖ L'amélioration des diagnostics de territoire en organisant des marches exploratoires de femmes pour appréhender l'espace public au regard du genre, en lien avec des centres sociaux (cadre CPPS 2015-2020, axe 3 et/ou Contrat de ville 2015-2019).
- ❖ L'inclusion d'une réflexion sur la place des femmes dans l'espace urbain dans le cadre du Plan d'urbanisme (planification, organisation, aménagement et animation de l'espace public) et de la Ville Intelligente.
- ❖ La réalisation d'actions de prévention des violences et du harcèlement sexiste chez les plus jeunes en lien avec l'éducation à l'égalité : multiplier les occasions de questionner les stéréotypes (animation, concours d'affiches, réalisation de spots vidéos, de story-boards...) à l'instar de « buzzons contre le sexisme ».
- ❖ La participation des associations luttant contre le harcèlement de rue au Conseil de la Nuit.
- ❖ La mise en place d'un dispositif de sécurité dans les transports de jour comme de nuit (expérimentation d'un dispositif type "Entre 2 arrêts" dans les Noctiliens).
- ❖ La mise au point d'un cursus de formation genre et ville, avec les professionnel.le.s de la ville concerné.e.s. (Achèvement et diffusion du guide Référentiel 2-Genre et espace public afin d'en faire un manuel des bonnes pratiques pour une approche genrée des politiques publiques).

---

## L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE REPRODUCTIVE

- ❖ Le développement de partenariats avec les professionnel.le.s de santé pour permettre un égal accès aux soins à toutes les femmes.
- ❖ La poursuite du travail de coordination des actions de prévention et de promotion de la santé sexuelle, tant dans les collèges et les lycées, qu'auprès des femmes vulnérables.
- ❖ La poursuite des actions en direction des Parisiennes visant à renforcer la protection des femmes enceintes vulnérables et des enfants à naître.
- ❖ La mobilisation de la Mairie de Paris dans le cadre de la campagne d'information « Octobre Rose » sur le cancer du sein.

## LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- ❖ Lancement de l'axe de travail sur les violences et les jeunes : Mise en place de l'accueil de jour pour les jeunes femmes victimes de violences et distribution du Violentomètre.
- ❖ La mise au point d'un programme de formations des professionnel.le.s aux impacts des violences sur la santé physique et psychologique – ouverture d'un centre dédié de consultations psycho-trauma pour les femmes victimes de violences.
- ❖ L'ouverture de résidences dédiées aux femmes victimes de violences (mise en place de nouveaux projets pour les jeunes femmes de 18 à 25 ans dans le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissement et pour les femmes dans le 20<sup>e</sup> arrondissement).
- ❖ La formation des encadrant.es sportif.ve.s à la détection, prévention et réaction face aux diverses formes de harcèlement sexiste et sexuel dans le sport (réaliser une campagne de sensibilisation sur le harcèlement et les abus sexuels sur le modèle du CIO).
- ❖ La poursuite des formations des personnel.le.s des CHRS qui accueillent des femmes (notamment ceux du CASVP).
- ❖ La poursuite de l'ensemble des formations sur la question des enfants exposés aux violences conjugales et mise en place d'un protocole adapté (PMI, ASE, services sociaux, CPEF, PI ...).

## LA PROSTITUTION

### LA PREVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROSTITUEES

- ❖ Une campagne de sensibilisation auprès des jeunes sur les risques prostitutionnels et les nouvelles formes de la prostitution notamment sur Internet.
- ❖ Des campagnes de sensibilisation auprès du public lors des grandes manifestations sportives, afin d'enrayer le recours massif à la prostitution à ces occasions.
- ❖ L'approfondissement des partenariats dans le cadre des conventions passées avec la mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), portant notamment sur deux appartements pour mise à l'abri de victimes.

---

## LA CULTURE, LES PRATIQUES ARTISTIQUES, LE MATRIMOINE ET LA VISIBILITE DES FEMMES

- ❖ La valorisation des Journées du Matrimoine.
- ❖ La construction d'un baromètre (indicateur) pour évaluer la place des femmes et la visibilité qui leur est accordée dans la culture.
- ❖ La parité dans les représentations, expositions et événements culturels parisiens.
- ❖ La programmation d'événements réguliers promouvant les artistes femmes et la place des femmes dans la culture.

---

## LA PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES DANS LE SPORT

- ❖ La promotion des clubs féminins de haut niveau auprès du jeune public.
- ❖ Conditionner l'octroi des subventions aux clubs et associations au respect de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations.
- ❖ La multiplication par deux des plages horaires des pratiques sportives pour les femmes.
- ❖ La création de trophées permettant de mettre en valeur la mixité dans le sport.
- ❖ La sensibilisation des professionnel·le·s de l'accompagnement de la jeunesse aux pratiques sportives mixtes et non ségréguée, en insistant sur les stéréotypes à déconstruire.
- ❖ La sensibilisation des fédérations sportives et autres acteur.trice.s concerné.e.s au harcèlement sexiste dans le sport.